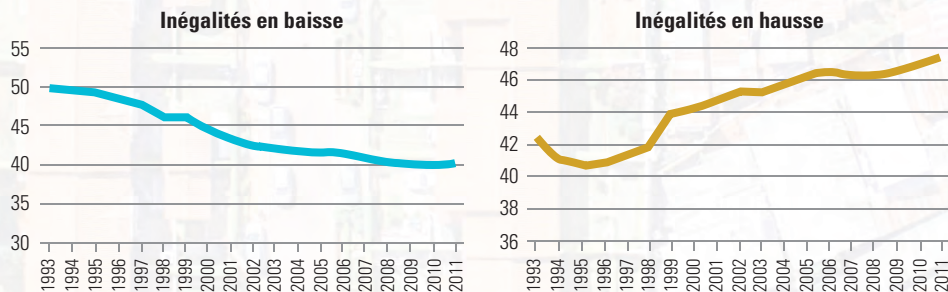
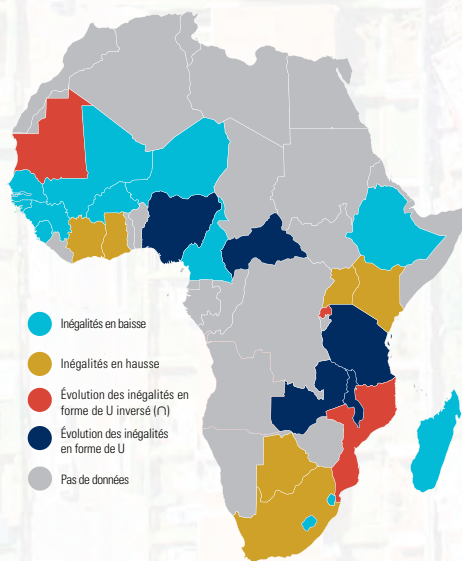


Aperçu des principales évolutions des inégalités de revenus en Afrique subsaharienne depuis le début des années 1990



Causes traditionnelles des inégalités

- Structure de production
- Agriculture pratiquée par les petits exploitants et sur les grands terrains
- Modernisation rurale, production alimentaire et menace du changement climatique
- Expansion des enclaves minières
- Secteurs urbains formel et informel
- Politiques fiscales et transferts sociaux
- Impact de la démocratisation sur l'éthnicité et les inégalités horizontales et verticales

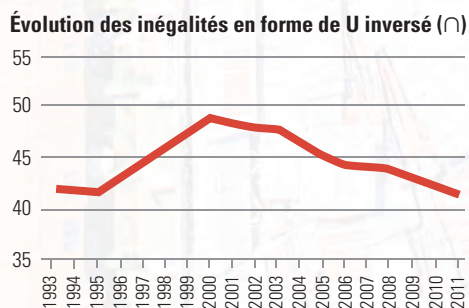
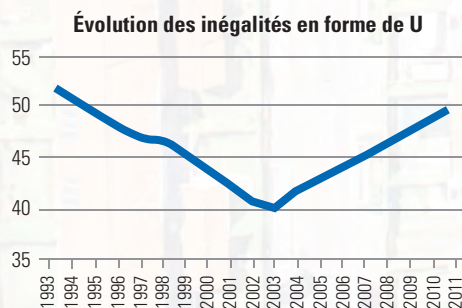


Facteurs non traditionnels ayant une incidence sur les inégalités de revenus

- Amélioration des termes de l'échange
- Accroissement des transferts de fonds
- Flux d'aide, IDE et allègement de dette
- Accélération de la croissance, mais avec une faible élasticité de la réduction de la pauvreté à la croissance

Autres facteurs

- Recul négligeable de l'indice synthétique de fécondité et croissance démographique stable
- Impact distributif du VIH/sida
- Chocs techniques, dont l'existence de technologies à faible coût et hautement divisibles



2 Niveaux, tendances et déterminants des inégalités en Afrique subsaharienne : aperçu des principales évolutions depuis le début des années 1990¹

GIOVANNI ANDREA CORNIA

2.1 Contexte, motivation et approche

Au cours des 10 dernières années, la question des inégalités a bénéficié d'un regain d'intérêt. En premier lieu, la libéralisation des années 1980 et 1990 s'est traduite dans de nombreux cas par l'accroissement des inégalités. Deuxièmement, des publications de plus en plus nombreuses ont consigné les répercussions néfastes des inégalités sur la croissance à long terme, la pauvreté, la mobilité intergénérationnelle, l'état de santé, le taux de criminalité et la stabilité politique. Troisièmement, l'inclusion des inégalités parmi les Objectifs de développement durable (ODD) a, de fait, ouvert la porte à un examen rapproché des liens entre inégalités, croissance et pauvreté. En effet, comme l'ont démontré Bourguignon (2003) et d'autres, l'élasticité de la réduction de la pauvreté par rapport à la croissance dépend du niveau initial des inégalités et de leur évolution au fil du temps. Par exemple, en Amérique latine, 40 % du déclin de la pauvreté entre 2002 et 2012 était dû à la baisse des inégalités de revenus. Quatrièmement, grâce à une plus grande disponibilité de données d'enquêtes, il est davantage possible aujourd'hui de conduire une analyse des niveaux, des tendances et des déterminants des inégalités que par le passé. De surcroît, de récentes analyses des inégalités en matière d'éducation et de santé ainsi que de la répartition des richesses ont permis de mieux comprendre les interactions entre les inégalités relatives à la richesse, aux revenus, à l'éducation et à la santé. En conséquence, les décideurs prêtent désormais une attention croissante à cette question, y compris en Afrique subsaharienne (SSA), où elle ne bénéficiait encore que d'une attention limitée jusqu'à la dernière décennie.

Les conclusions des publications relatives aux tendances des inégalités mettent en lumière : (i) un creusement des inégalités de revenus au cours des années 1980 et 1990 dans 70 % des 103 pays disposant de données acceptables (Cornia, 2004) ; (ii) une « bifurcation interrégionale » des tendances des inégalités au cours des années 2000, caractérisée par des tendances favorables en Amérique latine, dans quatre pays d'Asie du Sud-Est et dans 17 pays d'Afrique subsaharienne, et défavorables dans le reste des régions en développement et développées (Cornia et Martorano, 2012) ; et (iii) une divergence des tendances des inégalités nationales « au sein de l'Afrique subsaharienne » entre le

¹ L'auteur souhaite remercier Michael Grimm et les économistes du PNUD-RBA pour leurs commentaires sur une version antérieure de ce document ainsi que Bruno Martorano et Chiara Gualdani pour leur aide au cours de l'analyse des tendances et de l'examen des publications.

début des années 1990 et 2011. En effet, les inégalités se sont accrues dans 12 pays (40 % des pays disposant de données), y compris dans de grands pays tels que l'Afrique du Sud, le Ghana et le Nigéria, tandis qu'elles ont chuté dans 17 autres, représentant 60 % du total des pays. Ces proportions s'inversent si l'on tient compte de la taille de la population.

Le présent chapitre a pour objectif de consigner les tendances des inégalités dans la région et d'identifier les facteurs expliquant l'évolution des inégalités entre le début ou le milieu des années 1990 et l'année 2011. Comme la nature des inégalités est contextuelle, ce chapitre commence par un examen de leurs causes traditionnelles. Il se poursuit par une documentation des tendances des inégalités entre 1991 et 2011 fondée sur le nouvel ensemble de données intégré des inégalités pour l'Afrique subsaharienne (*Integrated Inequality Database for SSA - IID-SSA*), présenté au chapitre 16. Il examine ensuite s'il est possible d'imputer les récentes évolutions des inégalités à une intensification de leurs causes structurelles ou à de nouveaux facteurs endogènes, exogènes et politiques. Enfin, il formule des conclusions préliminaires concernant les facteurs ayant contribué aux récentes évolutions des inégalités. Celles-ci seront soumises, au chapitre 17, à un test économétrique portant sur l'échantillon complet des pays et sur des sous-échantillons de pays suffisamment homogènes.

2.2 Conditions initiales : inégalités de revenus après l'indépendance

Avec l'Amérique latine, c'est dans les pays d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe, ainsi que dans les économies pétrolières d'Afrique subsaharienne que les inégalités de revenus sont les plus élevées au monde. Avec un coefficient de Gini de 0,74 pour la répartition des revenus par habitant en 1993, la Namibie comptait parmi les trois pays qui affichaient les plus grandes inégalités dans le monde, et elle le demeure aujourd'hui. En revanche, les inégalités sont considérablement inférieures en Afrique de l'Ouest et dans d'autres régions du continent où dominent les régimes fonciers communaux. Quelles étaient les causes des inégalités dans les années 1970 et 1980? Une bonne compréhension de celles-ci est indispensable pour expliquer les inégalités d'aujourd'hui, qui dépendent de la trajectoire empruntée par chaque pays.

2.2.1 Structure économique et répartition des revenus suite à l'indépendance et jusqu'en 1990

Au cours des premières décennies suivant l'indépendance, les inégalités de revenus dépendaient principalement de la structure de l'économie, de la répartition des actifs, de leur rendement, et des politiques influençant la redistribution en espèces et en nature. Selon une perspective distributive, l'économie pouvait être divisée en cinq secteurs productifs, chacun présentant des facteurs différents en matière d'intensité, de production par habitant, d'inégalité de revenus et de part du capital dans la valeur ajoutée. Les caractéristiques de ces cinq secteurs sont décrites dans les trois prochaines sous-sections.

2.2.1.1 Une agriculture à la structure dualiste

L'agriculture de subsistance employait jusqu'à 90 % de la main-d'œuvre, comme c'était le cas au Burundi et au Rwanda. Le travail familial dominait, la production se concentrait sur les cultures vivrières et les pratiques agricoles étaient rudimentaires. L'intégration des marchés était faible, car les infrastructures routières étaient inadaptées. Le rendement des terres et la production par habitant étaient également faibles et demeuraient stables ou déclinaient. Le manque de modernisation rurale pouvait s'expliquer, entre autres, par les politiques publiques plus favorables aux milieux urbains. Par exemple, dans les neuf pays analysés par Norton (1987), la part des dépenses publiques destinées aux zones rurales représentait entre 17 % et

49 % de la contribution de ces dernières au produit intérieur brut (PIB), tandis que l'épargne rurale était absorbée au profit des villes et que les termes de l'échange sur le plan intérieur défavorisaient l'agriculture. Les droits fonciers variaient considérablement d'une sous-région à l'autre. Dans l'ouest de l'Afrique centrale, où les terres étaient alors abondantes, un système de propriété foncière communale dominait, la noblesse terrienne était inexistante (Moyo et Yeros, 2007) et les inégalités étaient faibles (tableau 2.1). En revanche, dans les économies d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique australe sous colonisation blanche, les petites parcelles familiales, les domaines et les grandes exploitations étaient privés, la concentration des terres était élevée et les salaires ruraux étaient bas.

Cependant, dans ces mêmes nations riches en terres d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale, la croissance rapide de la population a progressivement modifié les systèmes agricoles et les régimes fonciers. Sous l'effet de la forte augmentation de la demande alimentaire, la plupart des nouvelles familles qui se constituaient chaque année migraient vers des terres marginales sujettes à l'érosion par le vent et par l'eau. Ce phénomène s'est traduit par un déclin des rendements et de la production et, dans des cas extrêmes, par l'érosion des sols. Ces processus bien consignés, que subissaient le Burundi, l'Éthiopie et le Sahel à une échelle considérable, reflétaient l'incapacité à gérer la transition d'une agriculture itinérante basée sur des terres abondantes à une agriculture sédentarisée requérant une grande quantité d'intrants. Par exemple, dans les années 1980 au Niger, les mauvaises récoltes se produisaient tous les 10 ans, alors qu'elles survenaient tous les deux à trois ans entre 1998 et 2010. Lors des années de mauvaises récoltes, les petits exploitants souffrant d'un déficit de production vendaient leurs terres à perte. Ainsi, les crises alimentaires de plus en plus fréquentes ont abouti à la formation d'une classe d'exploitants de moyenne échelle et d'une classe de travailleurs sans terre (Cornia et Deotti, 2014).

TABLEAU 2.1 Coefficients de Gini moyens de la concentration des terres par type de régime foncier

Pays où dominent les régimes fonciers communaux	Coef. Gini terres	Pays où dominent les régimes fonciers dualistes des colons blancs	Coef. Gini terres
Burkina Faso (1993)	39,1	Libéria (1971)	68,1
Mali (1960)	45,1	Ouganda (1991)	57,4
Niger (1980)	31,2	Tanzanie (1960)	70,0
Sénégal (1960)	46,7	Zambie (1971)	69,9
Guinée (1989)	45,2	Afrique du Sud (1960)	64,3
Sierra Leone (1970)	42,4	Swaziland (1971)	83,5
Côte d'Ivoire (1974)	41,5	Madagascar (1970)	80,4
Ghana (1970)	53,0	Maurice (1930)	74,2
Togo (1961)	45,2		
Cameroun (1972)	40,7		
Gabon (1974)	40,2		
Congo (Zaire) (1970)	53,2		
Éthiopie (1977)	42,4		
Mozambique (1999)	36,8		
Moyenne	43,0	Moyenne	70,9

Source : Basé sur Frankema (2005).

Remarque : Les années représentent les dates auxquelles se rapportent les données utilisées pour le calcul du coefficient de Gini de la concentration des terres.

En revanche, le secteur foncier opérait sous la forme d'exploitations capitalistes. Suite à l'introduction de cultures de rente, les terres se sont fortement appréciées et d'importants marchés fonciers sont apparus en même temps qu'émergeait un système de location de terres et de métayage (Ghai et Radwan, 1983). Des évolutions radicales s'en sont suivies en ce qui concerne la concentration, l'utilisation, la propriété et les rendements des terres, de même qu'une concentration de plus en plus forte des terres et des revenus. Dans les années 1970, on estimait que les grandes exploitations et les grands domaines détenaient entre 20 % et 40 % des terres, tandis qu'en 1985, on estimait que 15 % des ménages ruraux étaient sans terre et 30 % quasiment sans terre (FAO, 1988). Par exemple, au Malawi, les domaines hérités des colons blancs se sont agrandis parallèlement à l'émergence de marchés fonciers et à une réorientation des politiques publiques (chapitre 13). Ces domaines produisaient des cultures de rente (thé, cacao, tabac, coton, etc.), requéraient de plus grandes quantités de capitaux, d'intrants et de compétences, et employaient des ouvriers agricoles sans terre et faiblement rémunérés. Les inégalités étaient plus importantes que dans le cadre d'une agriculture de subsistance (*ibid.*). En outre, alors que les dépenses publiques consacrées aux routes, aux subventions aux intrants et aux services de vulgarisation étaient modestes, elles favorisaient les grands domaines au détriment des petits exploitants (FAO, 1986).

2.2.1.2 Une enclave riche en ressources

Sont ici prises en compte les ressources pétrolières et minières, particulièrement importantes dans au moins 12 pays (tableau 2.6). Les pays dotés en ressources naturelles tendent à enregistrer une croissance plus lente sur le long terme et à présenter une plus forte concentration de revenus et d'actifs (Sachs et Warner, 1995). Dans ce secteur, la production dépend surtout d'une importante injection de capitaux, mais de peu de travailleurs non qualifiés et semi-qualifiés. Ce secteur se trouvait et se trouve toujours principalement aux mains de multinationales qui transfèrent leurs bénéfices à l'étranger et dont le personnel est constitué de travailleurs expatriés rémunérés selon des échelles salariales concurrentielles au niveau international. Dans l'ensemble, les salaires représentent une faible part de ce secteur, de surcroît inégalement répartie, tandis que la part du capital est élevée.

2.2.1.3 Un secteur urbain à la structure dualiste

Le secteur informel regroupe les employés du secteur public, les sociétés étrangères et les sociétés du secteur manufacturier et du secteur des services (par exemple, transport et services publics) établis en milieu urbain, ainsi que les entreprises bien pourvues en capitaux des secteurs du commerce et des services. Au moment de leur indépendance, en conséquence des politiques coloniales, la plupart des pays africains affichaient un niveau d'industrialisation sensiblement inférieur à la « norme de Chener » et employaient, au mieux, 15 % à 25 % de la main-d'œuvre urbaine (Van der Hoeven et Van der Geest, 1999). Les salaires étaient beaucoup plus élevés dans le secteur formel que dans le secteur agricole en raison du plus grand capital humain de ses employés, du capital par travailleur plus élevé, d'accords salariaux préférentiels et de l'existence de conventions collectives. Par conséquent, les rémunérations dans le secteur formel urbain étaient deux à quatre fois supérieures aux rémunérations en milieu rural (tableau 2.2). Ce biais ne se limitait d'ailleurs pas seulement aux salaires. Sahn et Stifel (2004) ont constaté des écarts tout aussi importants en matière de santé et d'éducation dans les enquêtes démographiques et de santé (EDS) de 24 pays.

Par opposition, le secteur informel urbain employait une main-d'œuvre disposant d'un faible capital humain et des immigrants originaires des zones rurales. Ce secteur englobait notamment les microentreprises, les artisans, les employés domestiques, les travailleurs journaliers, les commerçants informels. Étant donné l'élasticité infinie de l'offre de travail et la nature néoclassique du marché de l'emploi informel, les salaires y étaient beaucoup plus bas que dans le secteur formel. Par conséquent, l'écart de revenus entre les secteurs

TABLEAU 2.2 Ratio des salaires moyens dans les secteurs manufacturier et agricole

	1980-1982	1986-1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995
Botswana	2,95	3,22	2,67	2,38	2,65	2,49	2,78	2,23	2,37
Ghana	1,49	1,82	1,88	2,15	–	–	–	–	–
Kenya	2,95	2,80	2,82	2,82	2,71	–	–	–	–
Malawi	3,81	4,25	3,96	4,36	3,51	–	–	–	–
Zimbabwe	4,53	4,23	4,41	4,35	4,66	6,55	5,09	5,43	6,45

Source : Mazumdar (avec Mazaheri) (2000).

urbains formel et informel était aussi important que l'écart séparant les milieux rural et urbain. Les programmes d'ajustement structurel (PAS) des années 1980 et 1990 ont accéléré l'« informalisation » de l'emploi dans l'économie urbaine, la libéralisation des échanges ayant entraîné la faillite de nombreuses entreprises manufacturières (tableau 2.13) si bien que leurs employés n'ont eu d'autre choix que d'accepter un emploi informel. Enfin, ce secteur se caractérisait par une répartition des revenus extrêmement polarisée.

À la lumière des informations ci-dessus, le classement du revenu brut moyen par habitant (Y_c) pour les secteurs susmentionnés pouvait être représenté comme suit dans la plupart des pays² :

$$(1) Y_{c_{\text{enclave de ressources}}} > Y_{c_{\text{urbain formel}}} > Y_{c_{\text{agriculture commerciale}}} > Y_{c_{\text{urbain informel}}} > Y_{c_{\text{agriculture de subsistance}}}$$

De plus, en tenant compte de la répartition des terres, des actifs miniers et du capital humain, mais aussi de l'offre, de la demande et des conditions institutionnelles sur le marché du travail, les coefficients de Gini de ces secteurs pouvaient être classés comme suit dans les pays où les terres sont faiblement concentrées et l'agriculture commerciale peu développée² :

$$(2) G_{\text{enclave de ressources}} > G_{\text{urbain informel}} > G_{\text{urbain formel}} > G_{\text{agriculture commerciale}} > G_{\text{agriculture de subsistance}}$$

tandis que dans les pays caractérisés par une forte concentration des terres et une agriculture commerciale développée, le classement était le suivant :

$$(3) G_{\text{enclave de ressources}} > G_{\text{agriculture commerciale}} > G_{\text{urbain formel}} > G_{\text{urbain informel}} > G_{\text{agriculture de subsistance}}$$

Enfin, le classement de la part de la production sectorielle variait en fonction de l'importance relative de chacun des cinq secteurs. Dans les pays où le secteur des ressources représentait une part de la production totale supérieure à 20 % (tableau 2.6), les parts de production pouvaient être classées comme suit :

$$(4) Sh_{\text{enclave de ressources}} > (Sh_{\text{agriculture commerciale}} + Sh_{\text{agriculture de subsistance}}) > Sh_{\text{urbain formel}} > Sh_{\text{urbain informel}}$$

tandis que dans les pays où le secteur minier/pétrolier était peu développé ou inexistant, le classement de ces mêmes parts était le suivant :

$$(4') (Sh_{\text{agriculture commerciale}} + Sh_{\text{agriculture de subsistance}}) > Sh_{\text{urbain informel}} > Sh_{\text{urbain formel}}$$

² Par exemple, d'après les calculs de Cogneau et al. (2007), les coefficients de Gini pour les revenus agricoles (hors secteur agricole) en Côte d'Ivoire, au Ghana, en Guinée, à Madagascar et en Ouganda étaient les suivants : 0,41 (0,59), 0,45 (0,48), 0,48 (0,53), 0,49 (0,52) et 0,46 (0,50).

2.2.2 Exode rural

Au vu des importantes différences en matière de revenu par habitant (Y/c) et d'accès aux services publics (SP), on aurait pu s'attendre à ce que les travailleurs ruraux tentent de migrer vers les zones urbaines, comme le décrit le modèle de Harris-Todaro (Harris et Todaro, 1970) ci-dessous. Cette migration se serait poursuivie jusqu'à ce que l'inégalité suivante s'applique³ :

$$(5) Y/c_{\text{rural}} \cdot p_r + PS_r \cdot p'_r < (Y/c_{\text{urbain formel}} \cdot p_{uf} + Y/c_{\text{urbain informel}} \cdot p_{ui}) + PS_u \cdot p'_u$$

Où p_r , p_{ui} et p_{uf} représentent la probabilité perçue de trouver un emploi dans les secteurs rural, urbain informel et urbain formel; p_r est égal à 1 puisque les subventions à l'emploi n'existent pas en milieu rural), $p_{ui} > p_{uf}$, and $p_{uf} + p_{ui} = 1$. La décision de migrer était également influencée par la perception d'un meilleur accès aux services publics dans les zones urbaines (PS_u) relativement aux zones rurales (PS_r), où p'_u et p'_r représentent la probabilité de pouvoir accéder à ce type de services. Ce modèle suggère que la création d'emplois et un meilleur accès à la santé, à la scolarité et à l'eau en milieu urbain stimulent l'exode rural de même que l'emploi dans le secteur informel. Parallèlement, l'augmentation d' Y/c_{rural} en raison de la modernisation de l'agriculture, de la réforme de l'occupation des terres, d'une amélioration des services et ainsi de suite, se traduit par une moindre propension à migrer.

Au vu de l'écart à la fois important et persistant en matière de revenus et de services entre les zones urbaines et rurales, mais aussi de la pénurie croissante de terres agricoles sous l'effet de la croissance démographique, on aurait pu prévoir une urbanisation beaucoup plus rapide si l'on se base sur l'équation (5). Cela ne s'est pas produit (tableau 2.3). Au contraire, entre 1990 et 2010, l'urbanisation en Afrique subsaharienne a connu une croissance plus lente que dans d'autres régions moins développées. Il est possible d'expliquer ce phénomène par le déclin du secteur formel en conséquence de la désindustrialisation et de la lenteur de la modernisation des services, ou par l'augmentation des revenus des enclaves observée dans environ 10 pays. Une autre explication possible tient à la répartition des gains de santé pour les enfants qui, comme l'ont démontré Sahn et Younger (2014), a principalement favorisé les personnes pauvres vivant en milieu rural dans cinq pays d'Afrique subsaharienne. Enfin, dans certains pays, les restrictions liées aux politiques foncières (voir le chapitre 13 au sujet de l'Éthiopie) ont augmenté les coûts de la migration en raison du risque de confiscation des terres et de la perte des filets de protection sociale locaux (Gebeyehu, 2014). Pourtant, comme le ratio de terres agricoles par habitant continue de décliner et que les possibilités d'activités non agricoles sont

TABLEAU 2.3 Évolution de la part de la population urbaine

	1960	1970	1980	1990	2000	2010
Régions les moins développées	21,9	25,3	29,4	34,8	39,9	46,1
<i>Différence par rapport à l'année précédente</i>		3,4	4,1	5,6	5,1	6,2
Afrique subsaharienne	14,8	18,2	22,4	27,1	30,8	35,4
<i>Différence par rapport à l'année précédente</i>		3,4	4,2	4,7	3,7	2,4
Afrique centrale	17,7	22,0	27,5	32,2	36,8	41,5
Afrique de l'Ouest	14,7	18,7	23,6	30,2	34,7	41,6

Source : Division de la population des Nations Unies (2015).

³ D'autres théories soutiennent que l'exode rural est dû à une baisse du rapport terres/hommes, à une stratégie de diversification des risques des ménages dans la mesure où les revenus urbains et ruraux sont faiblement covariables ou au caractère superflu de l'éducation formelle dans les zones rurales.

limitées en milieu rural, l'exode rural et la migration internationale deviendront inévitables et se traduiront probablement par une vive accentuation des inégalités.

2.2.3 Redistribution sociale régressive

En Afrique subsaharienne, au cours des années 1980 et 1990 la redistribution a rarement amélioré le sort des pauvres en raison de la nature régressive ou neutre des taxes et des transferts. Autour de 1990, les recettes fiscales représentaient en moyenne 10,4 % du PIB, comprenant la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), les taxes commerciales et les autres taxes, qui étaient toutes régressives, les cotisations de sécurité sociale (également régressives) elles représentaient 2 %, et l'impôt sur le revenu, qui lui était progressif, représentait 4 % (CNUCED, 2012, tableau 5.2). Les recettes non fiscales tirées des redevances représentaient 5,6 % du PIB (*ibid.*). Quant aux transferts sociaux, qui représentaient 1 % du PIB en 1989, ils étaient dominés par des transferts régressifs en faveur des employés du secteur formel, tandis que l'assistance sociale était inexistante (OIT, 1996). De la même manière, les subventions en nature se caractérisaient par un important biais urbain et de classe, si bien que leur impact était principalement régressif (tableau 2.4).

TABLEAU 2.4 Analyse de l'incidence bénéfique des dépenses publiques dans l'éducation et la santé dans les années 1990 en Afrique subsaharienne (moyennes non pondérées des dépenses sectorielles totales)

Nb de pays	Tous		Enseignement primaire		Enseignement secondaire		Enseignement supérieur	
	Le plus pauvre	Le plus riche	Le plus pauvre	Le plus riche	Le plus pauvre	Le plus riche	Le plus pauvre	Le plus riche
10	12,8	32,7	17,8	18,4	7,4	38,7	5,2	54,4

Nb de pays	Tous		Soins de santé primaires		Centres de santé		Hôpitaux	
	Le plus pauvre	Le plus riche	Le plus pauvre	Le plus riche	Le plus pauvre	Le plus riche	Le plus pauvre	Le plus riche
9	12,9	28,6	15,3	22,7	14,5	23,7	12,2	30,9

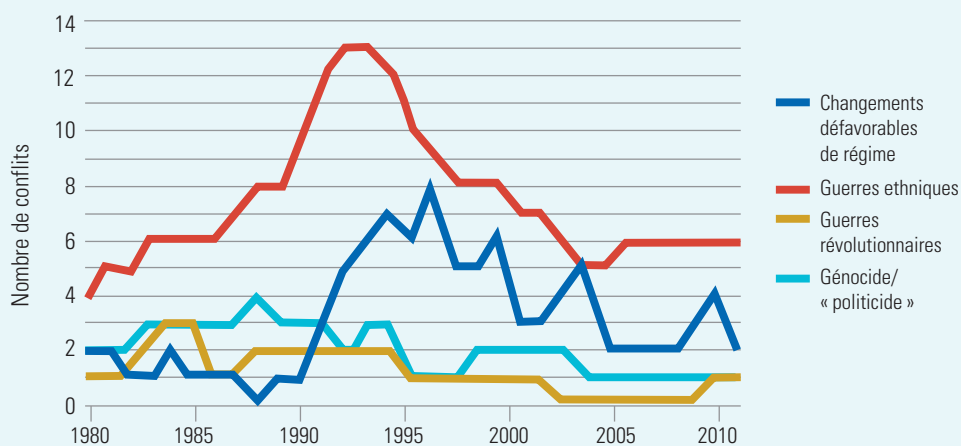
Source : Extrait des tableaux 2 et 3 de Davoodi, Tiogson et Asawanuchit (2003).

2.2.4 Inégalités horizontales de nature ethnique et conflits

Alors qu'il existe de très bonnes raisons éthiques et économiques de réduire les inégalités horizontales entre les groupes ethniques, religieux et autres, les psychologues sociaux soulignent la difficulté d'atteindre une « répartition équitable » dans les sociétés hétérogènes, dans la mesure où le sentiment d'équité des individus se limite aux membres d'une communauté particulière (Stewart, 2014). Kimenyi (2006) observe que, dans la majeure partie de l'Afrique subsaharienne, la répartition des emplois publics, des contrats et de l'accès à l'éducation est souvent basée sur des critères ethniques, ce qui a des répercussions sur les inégalités régionales et globales. Les loyautés ethniques influencent les politiques publiques, ce qui explique la fourniture insuffisante de biens publics et la diffusion de biens accordés par favoritisme. Dans ces sociétés, les partisans d'une redistribution plus large sont peu nombreux. Parallèlement, les forces du marché ou les tournants historiques (tels que la décolonisation ou l'érosion de l'apartheid) ont vraisemblablement réduit les inégalités ethniques, comme ce fut le cas en Afrique du Sud entre 1975 et 1991. C'est en effet à cette période que la discrimination raciale, véritable obstacle au développement, a été progressivement abolie. Alors que les inégalités totales restaient stables, le déclin des inégalités interraciales s'est accompagné d'une polarisation intraraciale accrue tant parmi les Blancs que les Noirs (Jenkins et Thomas, 2004). La

première moitié des années 1990 s'est également caractérisée par un nombre croissant de guerres ethniques, coups d'État et autres conflits (figure 2.1) que Collier et Hoeffler (2000) ont attribué à la « cupidité » (conflits violents provoqués en vue de contrôler les ressources minières) ou à des « revendications » (en conséquence de la répression politique). Stewart (2000) a quant à lui souligné le rôle déclencheur des « inégalités horizontales » dans ces conflits.

FIGURE 2.1 Évolution du nombre annuel de conflits au fil des années



Source : Menchi-Rogai (2011)

2.2.5 Inégalités entre les genres

Indépendamment des dispositions des systèmes juridiques, l'inégalité entre les genres est, aujourd'hui comme hier, ancrée dans les normes sociales et religieuses imposées aux femmes relativement aux droits fonciers, à l'héritage, au mariage, à la division du travail, à l'accès à l'éducation, au crédit, à l'emploi et à la participation à la vie sociale et politique. Par exemple, alors même que la constitution du Kenya prohibe la discrimination entre les genres, elle défend le droit coutumier discriminatoire en matière de mariage, de divorce et d'héritage. Il est difficile de mesurer les inégalités entre les genres en raison de l'absence quasi totale de données. Les enquêtes auprès des ménages se concentrent sur le ménage dans son ensemble et permettent de calculer « le revenu moyen des ménages ou la consommation par personne », ignorant ainsi de fait leur répartition par personne. Par conséquent, les coefficients de Gini sous-estiment considérablement la répartition du bien-être entre les individus. En revanche, des études ponctuelles nous aident à mieux identifier les sources des inégalités entre les genres. Nordman et Wolff (2009) ont estimé les régressions des salaires pour sept pays africains, en tenant compte du capital humain des travailleurs, des caractéristiques des emplois et de l'hétérogénéité des entreprises. Ils n'ont trouvé aucune preuve d'une différence entre les rémunérations des hommes et des femmes dans quatre de ces pays une fois les caractéristiques personnelles, des emplois et des entreprises prises en compte. Toutefois, un biais uniquement basé sur le genre était évident dans deux des pays. Par conséquent, une partie de l'écart entre les genres est due à la discrimination envers les femmes en ce qui concerne l'éducation, le type d'emploi et les caractéristiques de l'entreprise pour laquelle elles travaillent, plutôt qu'à un biais uniquement basé sur le genre.

2.3 Tendances des inégalités de revenus et de consommation de 1991/1993 à 2011

2.3.1 Insuffisances des données relatives aux tendances de l'inégalité dans la région

On en sait peu sur les inégalités de revenus et de consommation en Afrique subsaharienne. Alors que le nombre de microétudes a augmenté, très peu d'entre elles ont tenté de tracer leur évolution pour un nombre suffisamment grand de pays et d'années. Pinkovskiy et Sala-i-Martin (2010) soutiennent que les inégalités et la pauvreté connaissent un déclin rapide depuis 1995, mais leurs résultats reposent sur des hypothèses et des données peu plausibles. D'un autre côté, Chotikapanich *et al.* (2014) ont établi que les inégalités ont augmenté dans six pays entre 1997 et 2010, tandis qu'une légère baisse ou une courbe d'évolution en forme de U inversé a été observée dans quatre autres. Enfin, selon les travaux de Fosu (2014), entre le milieu des années 1990 et la fin des années 2000, l'indice de Gini a augmenté dans neuf pays, a baissé dans 13 et est resté stable dans un autre.

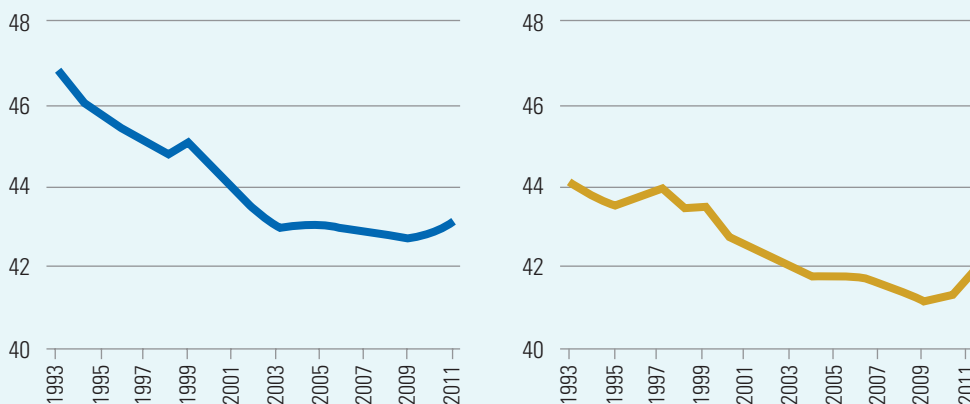
2.3.2 Tendances des inégalités entre 1991/1993 et 2011 dérivées de l'ensemble de données intégré sur les inégalités pour l'Afrique subsaharienne

L'une des raisons expliquant ces données divergentes provient de l'absence de base de données consolidée sur les mesures des inégalités. Afin de résoudre ce problème, le chapitre 16 décrit l'ensemble de données intégré sur les inégalités (IID-SSA) mis au point pour la présente étude, qui compile de manière comparative les coefficients de Gini tirés de toutes les sources de données existantes pour les 29 pays disposant de données suffisantes en la matière. Ces pays représentent 81 % de la population d'Afrique subsaharienne et une part encore plus élevée de son PIB. Pour chacun d'entre eux, les données relatives au coefficient de Gini ont été ajustées à une tendance dessinée entre 1991-1993 et 2011. La figure 2.2 synthétise la tendance moyenne des inégalités régionales qui en résulte, en utilisant les coefficients de Gini pondérés selon la population et non pondérés. Avec toute la prudence qui s'impose au vu de la qualité des données, la figure 2.2 révèle que le coefficient de Gini régional a chuté de 3,4 points entre 1993 et 2011 (ou de 2 points pour le coefficient de Gini pondéré selon la population). Toutefois, ces deux tendances ont augmenté de 0,6 point entre 2009 et 2011, probablement sous l'effet des crises financières de 2008 et 2010, qui ont également touché l'Afrique subsaharienne.

Cependant, lorsque l'on conduit une analyse plus détaillée de la tendance à l'œuvre dans chaque pays, on s'aperçoit alors que la figure 2.2 masque plus d'informations qu'elle n'en révèle et qu'il est donc nécessaire de la ventiler en sous-groupes de pays aux tendances semblables. Cette ventilation est illustrée à la figure 2.3, qui se base sur le tableau 1 du chapitre 16. Selon la forme de leur courbe tendancielle, les pays ont été classés dans l'un des groupes suivants : en baisse, en hausse, en forme de \cap et en forme de U. On peut alors en conclure que les inégalités :

- **ont diminué de manière constante dans 13 pays** (31 % de la population des 29 pays analysés). Ce groupe recoupe peu les 17 pays émergents identifiés comme « fers de lance » dans les domaines économique et politique. D'autres facteurs expliquent le déclin de leurs inégalités ;
- **ont augmenté de manière constante dans sept pays** (26 % de l'échantillon de population). Ces pays sont peu nombreux, mais leur population est importante (notamment le Kenya, l'Afrique du Sud, le Ghana, l'Ouganda et la Côte d'Ivoire). L'augmentation du coefficient de Gini y était en moyenne moins prononcée que le déclin observé dans le premier groupe ;

FIGURE 2.2 Évolution du coefficient moyen de Gini relatif aux dépenses de consommation par habitant pour 29 pays d'Afrique subsaharienne entre 1993 et 2011 : données non pondérées (panneau de gauche) et données pondérées en fonction de la population (panneau de droite)



Source : Calculs de l'auteur à partir de l'ensemble de données IID-SSA (voir chapitre 16).

- ont connu une **évolution en forme de U inversé** dans quatre pays (8,5 % de l'échantillon de population) **et en forme de U** dans cinq autres, y compris au Nigéria, dont la population est élevée et dont la tendance était moins prononcée tant à la baisse qu'à la hausse. Ce dernier groupe représente 35 % de l'échantillon de population. Les variations à la hausse et à la baisse des tendances en forme de U étaient plus prononcées que celle des tendances en forme de U inversé.

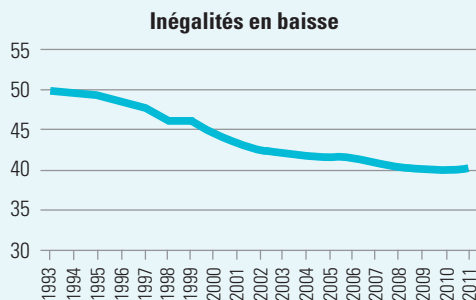
La pondération de l'indice de Gini des pays en fonction de la taille de leur population modifie peu les quatre tendances identifiées, mais elle influe en revanche sur l'ampleur des variations (voir le chapitre 16). Enfin, si l'on analyse uniquement les indices de Gini non pondérés des années 2000, on obtient alors des courbes de tendance moins marquées pour les pays qui affichent des courbes en U et en U inversé sur la figure 2.2. Cela nous permet d'agréger les indices en baisse des pays suivant une courbe en U inversé, de même que les indices en hausse des pays suivant une courbe en U. Deux groupes se dégagent alors pour la période 2001-2011 : 17 pays dans lesquels le coefficient de Gini a baissé en moyenne de 3,8 points et 12 pays dans lesquels il a augmenté en moyenne de 4,4 points. Les résultats sont semblables si l'on répète ce même exercice avec des coefficients de Gini pondérés en fonction de la population, quoique la balance penche en faveur des 17 pays dont l'indice de Gini est en baisse, qui affichent une chute légèrement plus prononcée que la hausse moyenne de 1,6 point des autres pays. En résumé, même lorsqu'on limite l'analyse aux années 2001 à 2011, « l'hypothèse de la bifurcation des inégalités » tient toujours. Cependant, en raison du caractère limité des données, ces résultats doivent pouvoir s'appuyer sur une solide explication théorique des évolutions observées.

2.4 Ventilation des inégalités totales entre inégalités intersectorielles et inégalités intrasectorielles

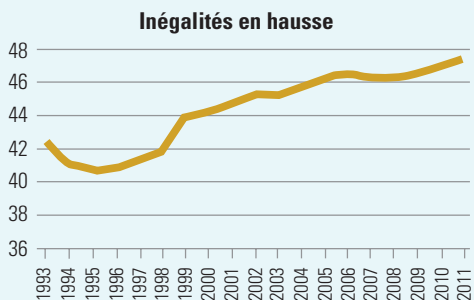
La présente section décrit une méthodologie permettant d'identifier les facteurs influençant les inégalités et leur évolution au fil du temps en adoptant une approche en deux étapes. La première se concentre sur

FIGURE 2.3 Évolution du coefficient de Gini non pondéré relatif aux dépenses de consommation par habitant pour quatre groupes de pays, 1993-2011

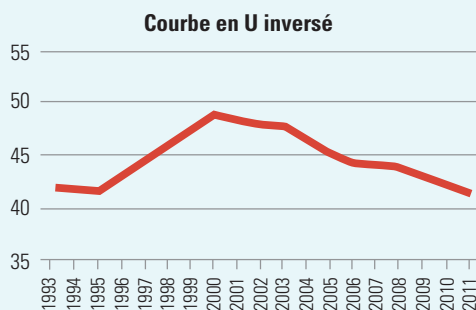
Coefficient de Gini en baisse dans 13 pays : Burkina Faso, Cameroun, Éthiopie, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Lesotho, Madagascar, Mali, Niger, Sénégal, Sierra Leone, Swaziland



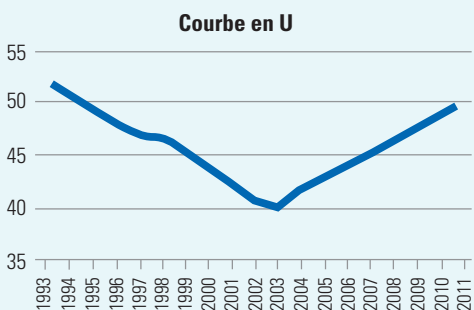
Coefficient de Gini en hausse dans sept pays : Botswana, Côte d'Ivoire, Ghana, Kenya, Maurice, Afrique du Sud, Ouganda



Courbe de Gini en U inversé dans quatre pays : Angola, Mauritanie, Mozambique, Rwanda



Courbe de Gini en U dans cinq pays : République centrafricaine, Malawi, Nigéria, Tanzanie, Zambie



Source : Élaboré à partir de la base de données IID-SSA.

les « inégalités intersectorielles », à savoir les inégalités dues aux différences entre les coefficients de Gini des principaux secteurs (agriculture, immobilier, enclaves de ressources, industrie manufacturière, différents types de services, etc.). La seconde porte quant à elle sur les « inégalités intrasectorielles », qui dépendent de la répartition des revenus en fonction de leurs sources (vente de la production agricole, salaires, revenus du capital, transferts, etc.) au sein de chaque secteur. Si les données relatives aux sources de revenus ne sont pas disponibles, il est possible de se fonder sur les caractéristiques des ménages permettant de déterminer la formation de leur revenu (c'est-à-dire la possession d'actifs, le niveau d'éducation, le taux de dépendance, et la direction du ménage par une femme) en tant que valeurs de substitution des inégalités intrasectorielles. Mathématiquement, le coefficient de Gini global d'un pays peut être ventilé entre les inégalités de revenus/ de consommation intersectorielles et intrasectorielles :

$$(6) \text{ Gini}_t = \text{Gini}_t \text{ intersectoriel} + \sum w_{it} \text{ Gini}_{it} \text{ intrasectoriel} + \text{Résiduel}_t$$

où les pondérations w_{it} correspondent à la part de la valeur ajoutée sectorielle de chaque secteur i (c'est-à-dire l'agriculture de subsistance et de rente, les enclaves de ressources, les services urbains informels et formels) ou aux classifications sectorielles similaires utilisées, par exemple aux chapitres 12 et 13 à propos

du Malawi et de l'Éthiopie. En effectuant une décomposition (6) à deux points différents dans le temps, il est possible de déduire par une analyse de la différence si l'évolution du coefficient de Gini total entre t et $t+n$ peut être imputée aux évolutions des inégalités intersectorielles (dues, par exemple, à un glissement vers des secteurs aux inégalités élevées, tels que l'extraction minière et les services modernes) ou aux évolutions des répartitions intrasectorielles en fonction des sources de revenus (dues, par exemple, à une augmentation de la part des salaires à faible indice d'inégalité dans le total).

La documentation consacrée à l'Afrique subsaharienne après les indépendances soulignait principalement les inégalités « intersectorielles » découlant, entre autres, des « biais urbains » (voir ci-dessus). En termes de politiques, si les inégalités intersectorielles dominent, on peut alors s'interroger notamment sur la répartition sectorielle des dépenses publiques, la redistribution insuffisante des rentes minières, le manque de modernisation de l'agriculture et de l'industrie manufacturière, le caractère limité des filets de protection sociale. En revanche, si la principale source d'inégalités est « intrasectorielle », les principales questions de politique concernent la répartition sectorielle des actifs et du capital humain, ainsi que leur taux de rendement. Elbers *et al.* (2003) ont émis les conclusions suivantes en ce qui concerne le Mozambique en 1996/1997 et Madagascar en 1993 : respectivement 70 % et 82 % de leurs inégalités pouvaient s'expliquer par des « inégalités intrasectorielles » ; les inégalités intrarurales étaient souvent plus importantes que les inégalités intraurbaines ; et il faut se garder de présumer que les inégalités sont plus profondes dans les communautés à faible revenu. De telles décompositions micro-économiques des inégalités intrasectorielles sont appliquées dans les chapitres 12 et 13 au sujet du Malawi et de l'Éthiopie, tandis que l'analyse de régression sur données de panel du chapitre 16 explique les évolutions des inégalités entre 1991 et 2011 en s'attachant principalement aux inégalités intersectorielles et aux changements macro-économiques.

2.5 Évolution des facteurs traditionnels d'inégalité de revenus, 1991-2011

2.5.1 Évolution de la structure de production

Alors qu'à leur indépendance, la plupart des pays d'Afrique subsaharienne ont tenté d'accroître la valeur ajoutée du secteur moderne, et plus particulièrement du secteur manufacturier, ce dernier secteur s'est principalement contracté sous l'effet de la libéralisation des échanges et des réductions des subventions imposées par les PAS dans les années 1980 et 1990, tandis que l'économie a connu un retour du secteur primaire ainsi qu'une tertiarisation informelle, que nous analysons ci-dessous. Le coefficient de Gini a décliné là où la part de valeur ajoutée de l'agriculture moderne, des industries manufacturières à forte intensité de main-d'œuvre et des services modernes n'a enregistré ni baisse ni hausse. En revanche, il a augmenté dans les pays caractérisés par la stagnation du rendement des terres, le déclin du secteur manufacturier, l'expansion des enclaves de ressources et des services à forte intensité de compétences, et l'informatisation urbaine. La Banque mondiale (2014) souligne par ailleurs que cette transition sous-optimale des secteurs peu inégalitaires aux secteurs hautement inégalitaires sous-tend la faible élasticité de la réduction de la pauvreté par rapport à la croissance en Afrique subsaharienne. Toutefois, certaines différences étaient visibles. L'Éthiopie (chapitre 13), le Cameroun et Madagascar s'étaient engagés sur la voie d'une plus grande égalité, caractérisée par une augmentation de la part de l'industrie manufacturière à forte intensité de main-d'œuvre et une réduction de la part de l'extraction minière, tandis que la réorientation vers des secteurs à forte intensité de capital (tels que les services publics, le secteur des finances, de l'assurance et de l'immobilier [FAI], transports) était moins marquée et que la production alimentaire croissait dans le contexte d'une répartition des terres relativement égalitaire (tableau 2.1). Ces exemples confirment qu'au stade de développement de la plupart des pays d'Afrique subsaharienne, l'augmentation de la productivité agricole dans le cadre d'une répartition égalitaire des terres est indispensable à la réduction des inégalités (Kelsall, 2013). La figure 2.4

confirme la relation bivariée entre les inégalités de revenus et la part de valeur ajoutée des secteurs, si l'on se base sur les données de 1980 à 2011 couvrant l'Afrique du Sud, le Botswana, l'Éthiopie, le Ghana, le Kenya, le Malawi, Maurice, le Nigéria, le Sénégal, la République-Unie de Tanzanie et la Zambie. Les quatre premiers chiffres à partir du sommet montrent que, toutes choses étant égales par ailleurs, les inégalités se réduisent suite à une augmentation de la part de l'agriculture, du commerce, de la restauration et de l'hôtellerie (tous intensifs en main-d'œuvre), du transport, du stockage et des communications et, dans une moindre mesure, de la construction. Par contre, elles évoluent peu en cas d'augmentation de la part du secteur manufacturier dans la valeur ajoutée (y compris les services d'utilité publique). Enfin, les inégalités s'accroissent nettement avec la hausse de la part dans la valeur ajoutée de l'extraction minière, du secteur FAI, des services d'utilité publique ainsi que des services communautaires et personnels (y compris les services domestiques), qui sont tous intensifs en capital ou en main-d'œuvre qualifiée.

Ces différents schémas de transition structurelle n'ont pas seulement eu une incidence sur les inégalités, mais aussi sur la pauvreté. Comme l'a observé la Banque mondiale (2014), une augmentation de 1 % du PIB du Cameroun consécutive à une hausse de la production agricole par personne a entraîné une baisse de la pauvreté deux fois plus importante qu'en Zambie, où le secteur minier, déjà fortement développé, avait continué de croître (tableau 2.6).

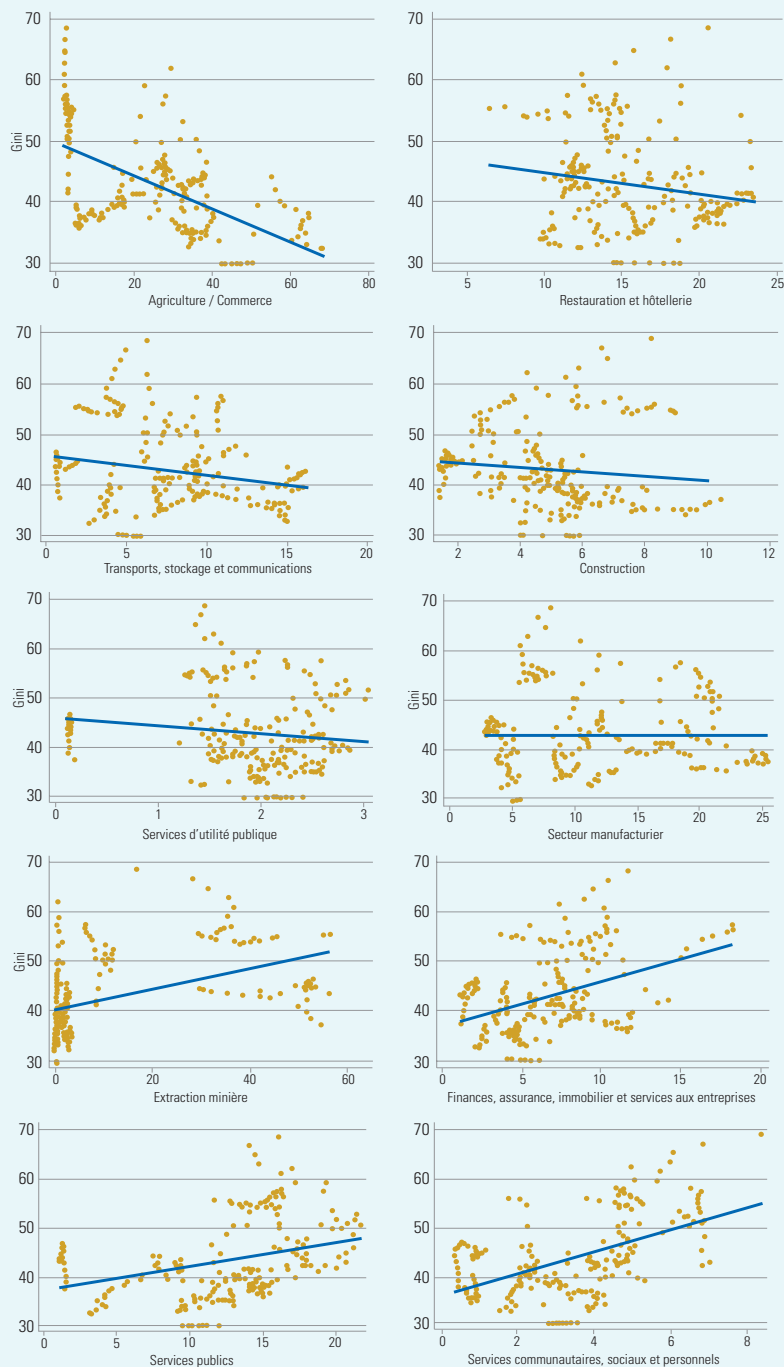
2.5.1.1 Évolution de l'agriculture pratiquée par les petits exploitants et sur les grands terrains

Depuis les années 1990, la pénurie de terres s'est aggravée dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne en raison de la croissance démographique, des conflits entre agriculteurs et éleveurs, de l'affaiblissement des institutions coutumières, de l'absence ou de la faible portée des réformes foncières, et de l'acquisition de vastes terrains (« accaparement des terres ») par des investisseurs étrangers. La conjugaison de ces facteurs, toutes choses étant égales par ailleurs, a accentué l'inégalité de la répartition des terres et fait apparaître une multitude de travailleurs sans terre recherchant un emploi dans les activités rurales non agricoles. Pour répondre à ces problèmes, les gouvernements d'Afrique subsaharienne tentent depuis le milieu des années 1990 de redéfinir les relations foncières en procédant à l'enregistrement des titres de propriété coutumiers, à la libéralisation des marchés fonciers et à la redistribution des terres en vue de parvenir à une répartition plus égalitaire. Alors que les États contrôlent toujours largement les terres, les nouvelles réformes du régime d'occupation des terres permettent les transferts fonciers ainsi que l'achat de terrains par des investisseurs étrangers. Au Rwanda, neuf millions de parcelles ont été enregistrées, ce qui a permis aux petits exploitants d'investir et de stimuler la productivité⁴. Parallèlement, en raison des coûts de transaction élevés de la délivrance de titres de propriété officiels, les administrateurs locaux ont conçu des systèmes qui, bien qu'informels, permettent d'enregistrer les transactions foncières.

La redistribution des terres est restée un phénomène rare. Dans ce domaine, les approches pouvaient revêtir la forme de réformes facilitées par le marché (comme en Afrique du Sud), d'acquisitions obligatoires (comme au Zimbabwe) ou encore de redistribution des terres (comme au Kenya et en Éthiopie). Dans ce dernier pays, l'État organise régulièrement des redistributions de terres afin de répondre à la croissance de la population (Gebreselassie, 2006), même si cela risque d'affaiblir les droits de propriété et les incitations à investir. En conséquence, au cours des 10 dernières années, les autorités ont délivré aux détenteurs de 20 millions de petites parcelles des certificats de propriété qui garantissent le droit de continuer à utiliser les terres concernées pendant 20 à 30 ans, ainsi qu'une indemnisation en cas d'expropriation des occupants enregistrés. Une enquête sur l'impact de la certification des terres a révélé une augmentation des investissements au bénéfice des pauvres et des femmes (Cheong, 2014).

⁴ Voir <http://blogs.worldbank.org/developmenttalk/land-rights-and-the-world-bank-group-setting-the-record-straight>.

FIGURE 2.4 Relation entre la part de valeur ajoutée (axe X) de 10 secteurs de production et le coefficient de Gini (axe Y) de 11 pays d'Afrique subsaharienne, valeurs annuelles de 1980 à 2011



Source : Calculs à partir de la base de données *10 Sector Database* du GGDC⁵.

⁵ Base de données *10 Sector Database* du GGDC, voir www.rug.nl/research/ggdc/data/10-sector-database.

Les 20 dernières années ont été caractérisées par une augmentation des accaparements de terres avec le consentement des États. La base de données Land Matrix répertorie 375 transactions foncières dans 27 pays (voir le tableau 11 dans Cornia, 2015). Dans au moins neuf d'entre eux, les terres devant faire l'objet d'un transfert représentent plus de 20 % du total des terres arables. Tout en reconnaissant les avantages potentiels des investissements étrangers dans les terres, les autorités devraient également adopter des lois garantissant des droits fonciers équitables et la création d'institutions compétentes en matière de gouvernance foncière. En effet, l'impact de l'accaparement des terres est controversé. Deininger et Byerlee (2010) soutiennent qu'il est nécessaire de réévaluer l'importance accordée aux petits exploitants au vu de leur succès limité en matière d'accroissement de la productivité. Toutefois, avant d'approuver les accaparements de terres, il convient de s'assurer que les exploitations étrangères créeront suffisamment d'emplois ruraux (un résultat incertain étant donné leur degré élevé de mécanisation), qu'elles aideront les petits exploitants à accéder à de nouvelles technologies et à de nouveaux marchés, qu'elles promouvoir un développement plus large et qu'elles ne violeront pas les droits des utilisateurs traditionnels.

2.5.1.2 Modernisation rurale, production alimentaire et menace du changement climatique

Comme nous l'avons vu à la section 2.1, la production agricole par habitant a connu un déclin continu en Afrique subsaharienne jusqu'au début des années 1990 (tableau 2.5).

Comment expliquer cette hausse de la production agricole par habitant ? Aux premiers jours de la Révolution verte, le rendement des cultures vivrières d'Afrique subsaharienne affichait une augmentation moins importante, voire nulle, par rapport aux autres régions. Cependant, d'importantes avancées ont été enregistrées depuis le milieu des années 1990 en Afrique de l'Est en ce qui concerne le rendement du maïs (tableau 2.5 et figure 2.5). Ces gains étaient dus à des investissements accrus dans les systèmes nationaux de recherche agricole et les programmes nationaux de culture du maïs, qui ont permis de produire des variétés de semences adaptées aux conditions locales, tandis que l'État stabilisait le prix des intrants et les prix à la production, fournissait quelques services de vulgarisation et subventionnait parfois les semences et les engrais. L'Éthiopie (chapitre 13) constitue un bon exemple à cet égard.

Certaines questions demeurent sans réponse quant au futur de l'agriculture africaine. Étant donné qu'un système de distribution bimodale des terres domine dans plusieurs pays, les pouvoirs publics devraient-ils viser une augmentation du rendement des exploitations de grande échelle, ou des petites exploitations également, afin d'assurer la sécurité alimentaire et un faible degré d'inégalités ? Les pouvoirs publics devraient-ils subventionner l'augmentation de la productivité des petits exploitants (voir le chapitre 12 à propos du Malawi) ? Ou devraient-ils simplement libéraliser les marchés agricoles ? Bien que cette dernière approche présente un certain potentiel, elle pourrait également accroître les inégalités dans la mesure où les marchés privés ne desservent pas les petits exploitants des zones reculées, qui bénéficient d'un faible accès au crédit et aux intrants. En outre, la croissance démographique dynamique et le changement climatique menacent l'évolution future des tendances. Certains pays du Sahel sont sur le point de tomber dans une trappe malthusienne qui aura des répercussions tant sur la pauvreté que sur les inégalités.

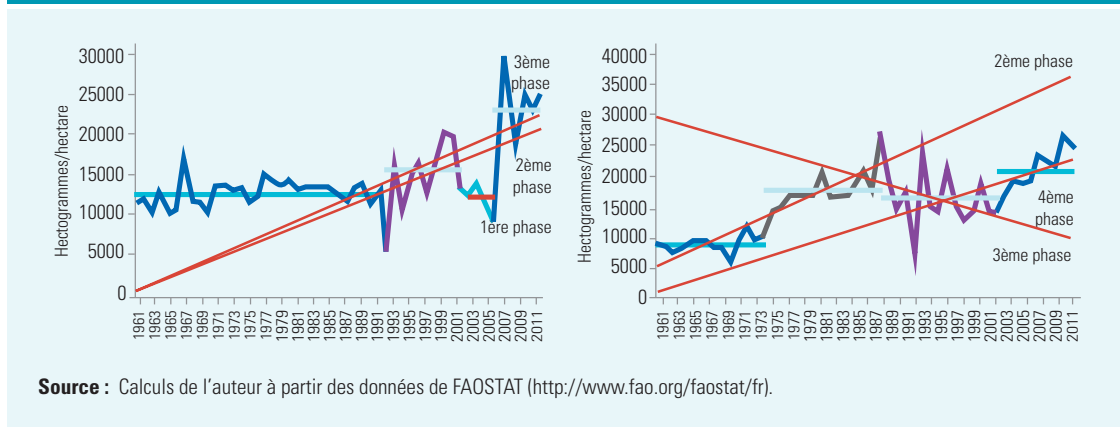
Comme l'ont observé Grimm, Wetta et Nikiemea (2014) au Burkina Faso, s'il a été possible de réduire les inégalités au cours des années 2000 grâce à une croissance de 1 % de la production alimentaire par habitant stimulée par l'expansion des cultures sur les terres semi-arides, cette stratégie n'est pas viable à long terme. Par ailleurs, selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, l'Afrique subsaharienne devrait être la région la plus touchée par ce phénomène (Ringler *et al.*, 2011). Les prévisions indiquent en effet que, d'ici 2050, en dépit d'une augmentation des terres cultivées, la production de plusieurs cultures devrait chuter de 3,2 % sous l'effet d'une baisse de 4,6 % des rendements provoquée par le changement climatique.

TABLEAU 2.5 Indice de production agricole par habitant (2004-2006 = 100) pour 26 des 29 pays de l'IIID-SSA pour lesquels des données sur les inégalités sont disponibles

	1961- 1965	1971- 1975	1981- 1985	1986- 1990	1991- 1995	1996- 2000	2001- 2005	2006- 2010	2011
* Éthiopie					76,16	87,32	92,97	109,04	123,54
* Kenya	104,42	104,90	103,07	103,93	103,29	91,44	95,51	104,90	103,04
* Madagascar	150,40	157,75	134,52	128,36	115,79	103,09	96,03	104,63	103,95
* Malawi	80,45	94,11	87,92	74,13	70,16	94,16	98,91	127,94	132,51
* Mozambique	138,97	145,78	89,65	84,78	73,38	95,08	97,72	111,54	145,68
* Rwanda	94,40	108,18	118,08	100,75	100,82	92,19	98,11	111,15	134,78
* Ouganda	147,59	196,25	118,25	114,36	111,08	107,07	108,01	94,10	91,03
* Tanzanie	104,31	101,11	102,07	97,46	85,27	80,02	93,58	101,20	115,42
* Zambie	97,39	112,84	84,30	100,88	82,42	82,38	87,44	109,37	146,86
Afrique de l'Est	122,83	135,41	112,66	109,36	98,30	101,02	97,84	104,21	114,43
* Angola	142,18	140,91	57,52	52,36	52,86	57,06	88,73	132,18	176,05
* Cameroun	89,04	103,05	87,22	80,85	80,12	85,56	90,02	116,78	134,27
* République centrafricaine	133,76	144,77	121,85	108,65	100,65	112,26	103,02	103,21	105,41
Afrique centrale	134,39	131,23	110,34	105,95	101,26	98,74	98,32	106,06	113,26
* Botswana	181,06	200,36	122,51	123,03	109,13	100,73	105,36	80,27	93,38
* Lesotho	204,22	155,85	116,81	137,84	102,38	134,98	112,01	95,61	100,81
* Afrique du Sud	104,99	127,40	114,18	114,64	94,64	104,68	102,83	98,54	98,21
* Swaziland	68,44	116,66	136,86	132,40	103,20	97,98	97,02	95,21	95,19
Afrique australe	133,65	140,30	116,94	118,90	96,32	104,22	101,95	94,14	98,68
* Côte d'Ivoire	56,22	57,27	55,82	67,60	81,20	99,03	104,95	98,95	98,27
* Gambie	53,07	52,97	60,95	76,60	80,34	83,13	97,88	95,85	83,50
* Ghana	93,77	101,26	97,28	98,73	94,99	106,69	100,79	97,68	101,03
* Guinée	271,09	243,95	156,83	122,16	83,71	87,06	97,45	96,59	67,25
* Mali	84,75	88,45	93,51	92,27	92,16	90,13	96,36	100,56	101,42
* Mauritanie	127,21	150,85	132,31	130,70	75,93	104,21	104,21	87,42	75,22
* Niger	56,55	58,94	63,22	80,30	90,57	98,43	102,72	106,56	115,08
* Nigéria	163,15	84,78	86,15	120,57	117,58	131,85	102,41	108,11	114,73
* Sénégal	113,57	77,21	75,60	75,87	78,61	82,54	100,17	125,11	124,87
* Sierra Leone	68,78	63,53	47,07	59,02	81,39	88,43	93,25	91,70	86,68
Afrique de l'Ouest	118,99	103,40	87,47	92,98	88,62	97,28	99,63	102,15	97,26
Afrique subsaharienne	127,47	127,58	106,86	106,80	96,12	100,32	99,43	101,64	105,91

Source : Compilation de l'auteur à partir des données de FAOSTAT (<http://www.fao.org/faostat/fr/#home>).

FIGURE 2.5 Phase des rendements du maïs (hectogrammes/hectare) au Malawi (panneau de gauche) et en Zambie (panneau de droite), 1961-2011



2.5.1.3 Expansion des enclaves minières

Au cours des 20 dernières années, le rapport rente minière/PIB a enregistré une hausse dans une grande partie des 27 pays du tableau 2.6. Même s'il n'existe aucune donnée sur les inégalités pour 10 de ces pays, la théorie suggère qu'elles se sont probablement accentuées en raison de l'absence d'institutions redistributives. Dans les pays pour lesquels le coefficient de Gini est disponible, les données confirment que le ratio rente minière/PIB a augmenté parallèlement à ce coefficient (figure 2.4). En effet, comme nous l'avons vu à la section 2.2, ce secteur présente les plus fortes inégalités « intrasectorielles » tandis que la hausse de ses revenus accentue également les inégalités « intersectorielles ». De surcroît, l'expansion du secteur des ressources s'accompagne également de répercussions bien connues sur le secteur des biens échangeables hors ressources, qui subit les effets de l'appréciation du taux de change effectif réel (TCER) engendrée par l'abondance des matières premières.

2.5.1.4 Évolution des secteurs urbains formel et informel

Suite à l'introduction des PAS dans les années 1980 et 1990 avec l'appui du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, une réduction des inégalités entre les zones rurales et urbaines était attendue sous l'effet de l'augmentation du rapport entre les prix des biens échangeables et des biens non échangeables et de l'élimination des biais à l'encontre de l'agriculture des années 1960 et 1970. On s'attendait également à des répercussions favorables sur les inégalités « intersectorielles » (Christiansen, Demery et Paternostro, 2003). Les choses se sont cependant avérées plus complexes que prévu.

Dans leur évaluation de l'impact des PAS, Eastwood et Lipton (2004) ont observé que la réduction des inégalités intersectorielles s'était accompagnée d'une augmentation des inégalités intrasectorielles tant en milieu urbain qu'en milieu rural. En outre, l'écart de revenus entre les zones urbaines et rurales n'avait baissé que partiellement, car le niveau d'éducation plus élevé des habitants des villes permettait à ces derniers de mieux exploiter les opportunités générées par la libéralisation, tandis que le biais urbain des dépenses publiques n'avait pas complètement disparu. Le capital humain et l'accès aux terres se sont révélés être des facteurs déterminants de la répartition des avantages de la libéralisation. De surcroît, les PAS excluaient les zones reculées, qui étaient mal reliées aux marchés faute d'infrastructures routières. Ainsi, l'écart rural-urbain avait pu se réduire dans les zones proches des villes, mais pas dans les zones reculées, si bien que, comme l'ont démontré Kanbur et Venables (2005), les inégalités spatiales se sont souvent creusées.

TABLEAU 2.6 Évolution de la part de la rente tirée des ressources minières dans le PIB, en pourcentage, 1990, 2000 et 2010

Pays	1990	2000	2010	Pays	1990	2000	2010	Pays	1990	2000	2010
(a) % part >20 %			(b) % part entre 10-20 %			(b) % part entre 5-10 %					
Angola*	30,5	42,3	46,9	Burkina Faso	3,5	3,3	10,5	Côte d'Ivoire*	3,0	4,5	6,4
Tchad*	4,5	5,9	38,4	Burundi	9,5	9,3	10,9	Éthiopie	6,5	10,1	6,4
R.D. Congo	16,0	21,1	31,8	Cameroun*	11,3	12,7	9,0	Ghana	4,4	5,4	8,9
Congo République*	46,0	75,6	66,4	Guinée Bissau	10,1	11,2	4,8	Malawi	6,7	5,9	3,9
Guinée équatoriale*	12,6	67,0	46,0	Guinée	18,3	10,0	18,2	Mozambique	8,6	4,5	8,7
Gabon*	34,7	50,7	50,0	Libéria	...	16,7	11,0	Sierra Leone	12,6	7,7	3,5
Mauritanie	11,6	12,3	18,0	Mali	2,4	2,9	12,3	République de Tanzanie	8,3	2,7	7,9
Nigéria*	47,5	46,9	27,7	Afrique du Sud	6,3	2,2	9,9	Ouganda	9,7	6,7	5,8
Zambie	19,3	4,4	25,8	Soudan	...	12,8	17,6	Zimbabwe	3,2	2,4	9,9
Moyenne	24,7	36,2	42,7	Moyenne	7,7	9,0	11,6	Moyenne	7,0	5,5	6,8

Source : Calculs de l'auteur basés sur les Indicateurs du développement dans le monde (WDI).

Remarque : * désigne les pays producteurs de pétrole selon les *Perspectives de l'économie mondiale* du FMI.

2.5.2 Évolution des politiques fiscales et des transferts sociaux

Les inégalités de revenus se sont quelque peu resserrées entre les années 1991-1993 et 2011 grâce à des améliorations en matière de perception des impôts. Toutefois, ce n'était pas le cas dans les économies pétrolières et minières, accablées par la fraude fiscale et les sorties illégales de capitaux (Ndikumana, 2014). Alors que la taxation était principalement régressive au début des années 1990, le rapport impôt/PIB s'est depuis amélioré de 6,1 % en moyenne pour l'ensemble de la région (tableau 2.7). Le poids des taxes régressives (TVA et taxes commerciales) n'a pas augmenté tandis que celui de l'impôt sur le revenu a crû de deux points. Les autres recettes (principalement, les redevances) expliquent en partie cette hausse. Cependant, pour que leur répartition ait un impact, il faut qu'elles soient taxées et transférées aux pauvres, une décision qui dépend d'une économie politique propice et de l'établissement d'institutions redistributives. Christian Aid (2014) présente une évaluation pessimiste des liens entre taxation et inégalités en se basant sur des analyses de l'Afrique du Sud, du Ghana, du Kenya, du Malawi, du Nigéria, de la Sierra Leone, de la Zambie et du Zimbabwe. L'organisme critique le consensus fiscal actuel en matière de réduction de l'impôt sur le revenu et d'augmentation de la TVA. Il affirme en outre qu'une forte dépendance envers l'imposition des ressources naturelles a pour effet d'accroître les dispositions pour échapper à l'impôt, les exonérations fiscales et les fuites de capitaux.

Qu'en est-il de l'évolution de l'assurance sociale et de l'assistance sociale ? Niño-Zarazúa et al. (2012) et l'Organisation internationale du Travail (OIT, 2014) révèlent qu'entre 1998 et 2005, l'assurance sociale couvrait entre 1,2 % (Niger) et 51 % (Maurice) de la population en âge de travailler, la moyenne se situant entre 4 % et 5 %. Ce type de programme est rarement progressif. À l'opposé, les transferts non contributifs d'assistance sociale (en particulier les pensions de vieillesse) sont devenus beaucoup plus fréquents en

TABLEAU 2.7 Évolution du rapport impôt/PIB et importance relative des instruments fiscaux en Afrique

	1990-1995	1995-2000	2000-2005	2005-2010
Total des recettes et subventions	22,1	21,0	23,8	28,2
- Recettes fiscales	14,4	14,0	15,0	16,4
- Taxe sur la valeur ajoutée	4,4	4,4	4,9	5,4
- Taxes commerciales	5,3	5,0	4,2	4,2
- Impôt sur le revenu	4,0	4,2	5,1	6,2
<i>Dont impôt sur le revenu des entreprises</i>	2,5	2,4	2,3	3,4
- Autres recettes fiscales	0,7	0,4	0,8	0,6
- Recettes de la sécurité sociale	2,0	1,8	2,3	2,7
- Autres recettes	5,6	5,3	6,5	9,1

Source : CNUCED (2012). Remarque : inclut l'Afrique du Nord.

TABLEAU 2.8 Programmes de pension non contributifs en Afrique australe

Pays	Âge d'admissibilité	Critères de sélection	Revenu mensuel transféré (US \$)	% de la population ciblée	Coût en % du PIB
Botswana	65+	Âge et examen des ressources	27	85	0,4
Lesotho	70+	Âge et citoyenneté	21	53	1,4
Maurice	60	Âge	De 61 à 260 selon l'âge	100	1,7
Namibie	60+	Âge et citoyenneté	28	87	2,0
Seychelles	63	Âge	165	80	3,0
Afrique du Sud	Hommes 63+ Femmes 60+	Âge et examen des ressources	109	60	1,4
Swaziland	60+	Citoyenneté et examen des ressources	14	60	s.o.

Source : Niño-Zarazúa *et al.* (2012).

Afrique australe où, après la fin de l'apartheid, les transferts réservés aux Blancs ont été élargis à l'ensemble des citoyens pour un coût représentant entre 1 % et 3 % du PIB (tableau 2.8). Dans les autres pays d'Afrique subsaharienne, les programmes d'assistance sociale ne disposaient ni de financements suffisants ni d'institutions adaptées. À ce sujet, Garcia et Moore (2012) ont étudié la portée et les effets des transferts monétaires non contributifs dans la région. Alors que leur nombre a connu une augmentation rapide (jusqu'à 123 en 2012), ces programmes se trouvent généralement au stade pilote et sont financés par des bailleurs de fonds. Comme il n'existe pas d'analyse détaillée de leur incidence, il semble plausible que ces mesures soient efficaces sur le plan micro-économique, mais de trop faible portée pour influencer sur les inégalités, sauf en Afrique australe et en Éthiopie. Pourtant, au moins une douzaine de pays riches en pétrole ou en minerais sont en mesure d'élargir considérablement leurs programmes d'assistance sociale puisqu'ils disposent de la marge budgétaire nécessaire pour introduire de nouvelles initiatives dans ce domaine.

2.5.3 Impact de la démocratisation sur l'éthnicité et les inégalités horizontales et verticales

Le retour de la démocratie et l'élection de régimes progressifs ont précédé le déclin des inégalités enregistré en Amérique latine au cours de la période 2002-2012 (Cornia, 2014). La démocratie véritable et la participation électorale peuvent réduire la concentration des pouvoirs et faciliter la transition vers des politiques non ethniques et non clientélistes (Gyimah Brempong, 2001).

Depuis le milieu des années 1990, les évolutions sont encourageantes dans ce domaine. La fin de la guerre froide et la disparition des États clients ont ouvert la porte à un lent processus de démocratisation (figure 2.1). En outre, le déclin des régimes autocratiques a permis le retour à des institutions plus responsables dans 20 pays, ce qui a pu influencer l'évolution des inégalités grâce à l'adoption de politiques moins clientélistes. Toutefois, les institutions ont la peau dure et ont besoin de temps pour évoluer. Par exemple, il n'existe aucune preuve que le passage à un régime démocratique se soit accompagné d'un déclin des inégalités horizontales (Stewart, 2014). Une analyse multivariée révèle que l'expansion des institutions démocratiques est corrélée positivement à la croissance du PIB, quoiqu'il n'existe aucune preuve de son impact sur les inégalités (*ibid.*). Par ailleurs, même les régimes élus de manière démocratique n'ont éradiqué qu'en partie la corruption bien ancrée qui sévissait dans la majeure partie de l'Afrique subsaharienne. L'indice de perception de la corruption pour les années 2005 et 2014 suggère que près de 30 pays ont connu des améliorations (mais seulement 12 d'entre eux ont enregistré des progrès supérieurs à 10-15 points), sept pays, une détérioration et deux autres, aucune évolution.

2.6 Nouveaux facteurs ayant une incidence sur les inégalités : un meilleur environnement économique mondial

2.6.1 Améliorations des termes de l'échange

Au cours des années 2000, la croissance rapide des économies émergentes s'est traduite par une augmentation considérable des prix et des volumes d'exportation pour plusieurs pays africains. Par conséquent, entre 1998-2002 et de 2003 à 2010, le rapport échanges/PIB a augmenté (tableau 2.13), tandis que les termes de l'échange régionaux ont connu un essor, passant de 100,7 en 1997-2001 à 141 en 2011 (FMI, 2013). Alors que ces améliorations des termes de l'échange étaient particulièrement favorables aux exportateurs de pétrole et de métaux, elles ont également eu des effets négatifs dans 15 pays d'Afrique subsaharienne importateurs de pétrole.

Que suggère la théorie économique à propos de l'impact de ces évolutions sur les inégalités ? La majeure partie du pétrole, des produits miniers et des cultures de rente est produite dans des enclaves ou des propriétés où, comme nous l'avons vu à la section 2, la détention d'actifs est fortement concentrée, la production se caractérise par une forte intensité de capital et l'offre de main-d'œuvre est infiniment élastique. Ainsi, les récentes améliorations des termes de l'échange ont probablement provoqué, toutes choses étant égales par ailleurs, une augmentation de la part des rentes minière et foncière dans le revenu total, de même qu'une aggravation des inégalités intersectorielles. Dans le cadre d'un régime démocratique, ces rentes pourraient être taxées par l'État et redistribuées au moyen de transferts. Toutefois, une telle option n'était pas disponible pour les pays importateurs d'énergie. Enfin, comme nous l'avons soutenu dans la section 2, l'impact distributif de l'augmentation du prix des cultures de rente (tableau 2.9) dépend de la répartition des terres. L'effet des évolutions des conditions mondiales fait l'objet d'un test économétrique au chapitre 17.

2.6.2 Croissance des transferts de fonds

Même s'ils demeurent moins élevés que dans d'autres régions, les transferts de fonds officiels ont fortement augmenté en Afrique subsaharienne (figure 2.6). Dans l'ensemble, les transferts de fonds en Afrique subsaharienne sont davantage sous-déclarés que dans les autres régions, car les envois informels et souvent non enregistrés en provenance de pays voisins plus riches, tels que la Côte d'Ivoire et l'Afrique du Sud, y sont plus volumineux qu'ailleurs (Ratha *et al.*, 2011). Les transferts de fonds sont particulièrement importants dans les petits pays tels que le Lesotho (24,4 % du PIB) et le Sénégal (11 % du PIB). Le montant des envois officiels dépasse celui de l'aide publique et n'est pas loin d'atteindre celui des investissements directs étrangers (IDE). Si l'on tient compte des envois non enregistrés, ils représentent la principale source de devises étrangères.

TABLEAU 2.9 Prix unitaire des principaux produits de base agricoles exportés par l'Afrique subsaharienne

	Prix unitaire	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2011/2005
Banane (US)	(\$/mt)	602	677	675	844	847	868	968	1,61
Cacao	(cents/kg)	153	159	195	257	288	313	298	1,95
Café (arabica)	(cents/kg)	253	252	272	308	317	432	597	2,36
Coton	(c/kg)	121	126	139	157	138	228	332	2,74
Huile d'arachide	(\$/mt)	1 060	970	1 352	2 131	1 183	1 404	1 988	1,87
Grumes (Cameroun)	(\$/m3)	...	318	381	527	421	428	484	1,52
Maïs	(\$/mt)	98	121	163	223	165	185	291	2,97
Huile de palme	(\$/mt)	422	478	780	948	682	900	1 125	2,67
Caoutchouc (US)	(cents/kg)	...	231	248	284	214	386	482	2,09
Sucre (US)	(cents/kg)	47	48	45	47	55	79	84	1,79
Thé (Mombasa)	(c/kg)	148	195	166	221	252	256	272	1,84
Tabac, importation US	(\$/mt)	2 789	2 969	3 315	3 588	4 241	4 304	4 485	1,61

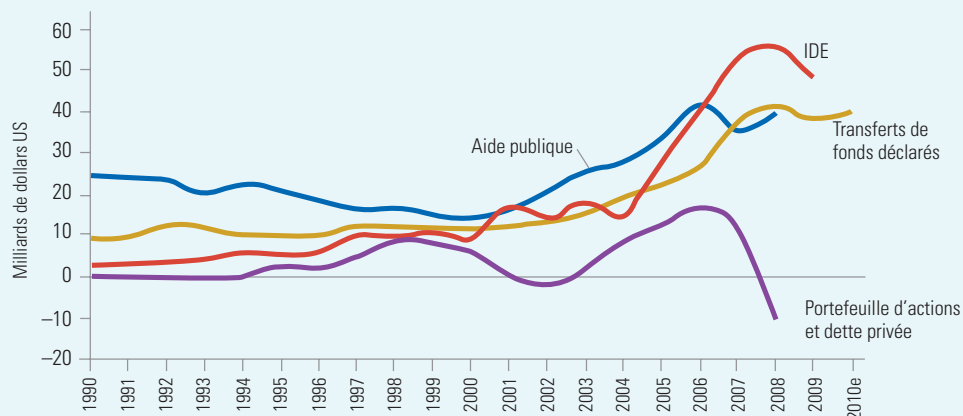
Source : CNUCED (2012).

La documentation théorique suggère que les transferts de fonds ont un effet favorable à court terme sur la croissance, l'accumulation des réserves et la réduction de la pauvreté, mais qu'ils ont principalement pour effet d'accentuer les inégalités, dans la mesure où seules les classes moyennes sont en mesure d'assumer les coûts élevés de la migration, la plupart du temps illégale (FMI, 2005). Les microdonnées collectées au Ghana et en Éthiopie, qui envoient un grand nombre de médecins, pharmaciens et infirmiers au Royaume-Uni et aux États-Unis d'Amérique, confirment cette hypothèse. Ratha *et al.* (2011) parviennent à des conclusions semblables pour le Nigéria, le Sénégal et l'Ouganda. Selon toute probabilité, les transferts de fonds provenant des pays voisins sont redistribués de manière plus équitable, car les migrants concernés sont également originaires de zones rurales pauvres, et la migration est souvent saisonnière et son coût plus faible.

2.6.3 Flux d'aide, IDE et allègement de la dette pour les pays pauvres très endettés

Depuis 1997, les pays d'Afrique subsaharienne (à l'exception du Nigéria et de l'Afrique du Sud) ont bénéficié en moyenne de flux d'aide représentant environ 3 % de leur PIB, cette proportion ayant peu varié au fil du temps (figure 2.6). Ces flux représentaient en moyenne 3 % à 4 % du PIB pour les pays à faible revenu, 5 % à

FIGURE 2.6 Transferts de fonds et autres flux de ressources vers l'Afrique subsaharienne, 1990-2010



Source : Ratha et al. (2011).

Remarque : Les données pour 2010 sont des estimations préliminaires.

TABLEAU 2.10 Rapport dons officiels/PIB chez les principaux bénéficiaires de l'aide et les groupes de pays

	1997- 2001	2002- 2003	2004- 2008	2009- 2010		1997- 2001	2002- 2003	2004- 2008	2009- 2010
Lesotho	16,8	15,2	33,0	29,2	Congo (Rép. dém. du)	3,8	8,8	6,4	8,9
Burundi	4,8	14,3	17,2	16,5	Éthiopie	4,3	7,6	5,7	5,7
Rwanda	9,2	10,6	10,6	10,8	Ouganda	5,5	6,3	5,2	2,2
Malawi	7,1	10,7	10,4	12,6	Guinée Bissau	12,5	8,3	5,8	5,6
Namibie	11,6	9,6	10,8	12,5	Tanzanie	4,9	4,5	3,5	3,1
Afrique subsaharienne	1,0	1,1	1,0	1,3	Afrique subsaharienne à faible revenu			3,6	3,5
Afrique subsaharienne sauf Nigéria et Afrique du Sud	2,8	2,7	3,0	2,9	États fragiles			5,1	5,9

Source : Compilation de l'auteur basée sur différentes éditions des Perspectives économiques mondiales du FMI pour l'Afrique.

6 % pour les pays fragiles (tableau 2.10) et beaucoup plus pour les pays sortant d'un conflit. La moitié la plus pauvre des pays d'Afrique subsaharienne a enregistré des apports réguliers de dons officiels représentant de 3 % à 6 % de leur PIB, qui n'a été aucunement affecté par la récession mondiale, à partir de 2008.

L'impact de l'aide internationale est controversé. Boon (1996) soutient qu'elle accroît principalement les dépenses non productives ; d'autres, qu'elle n'est efficace que si des réformes structurelles ont été mises en œuvre. En revanche, Bourguignon et Sundberg (2007) relient son impact à la nature de la conditionnalité et

de la gouvernance, de même qu'à l'adoption de politiques spécifiques, dans la mesure où les pays présentant une conditionnalité plus flexible ainsi qu'une bonne gouvernance ont enregistré de meilleurs résultats. Dans l'ensemble, l'opinion majoritaire considère que l'aide internationale peut contribuer à stimuler la croissance et combattre la pauvreté et, par là même, réduire les inégalités. Juselius Møller et Tarp (2011) ont démontré que l'aide avait eu un impact positif à long terme sur les conditions macro-économiques et l'investissement dans 33 des 36 pays étudiés.

Historiquement, les IDE en Afrique subsaharienne occupent une place marginale, mais ils sont en augmentation depuis 2004. Ils sont principalement destinés aux industries extractives à forte intensité de capital, si bien qu'il est peu probable que leur impact soit égalisateur. Comme nous l'avons remarqué, cette conclusion dépend toutefois du niveau de taxation des bénéficiaires et des rentes de ce secteur. Cependant, comme le soutient Ndikumana (2014), au moins 8 % de la rente pétrolière engrangée par les pays riches en or noir finissent dans les paradis fiscaux des pays avancés. À l'inverse, les IDE destinés aux secteurs à forte intensité de main-d'œuvre que sont l'industrie manufacturière et les infrastructures (comme au Ghana, en Éthiopie, au Mozambique et en Afrique du Sud) ont renforcé l'intégration des marchés intérieurs et mondiaux et, en stimulant la croissance, favorisé la réduction des inégalités.

2.6.4 Accélération de la croissance, mais avec une faible élasticité de la réduction de la pauvreté par rapport à la croissance

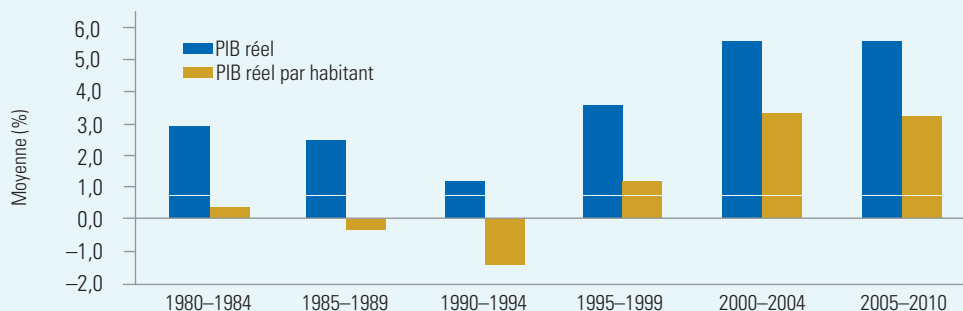
L'accélération de la croissance qui a commencé en 1995 et s'est poursuivie jusqu'en 2011 (figure 2.7) est un facteur potentiellement déterminant des récentes évolutions des inégalités. La croissance du PIB par habitant était de 1,5 à 2 points supérieure dans les pays exportateurs de pétrole, où les inégalités se sont principalement creusées. Dans l'ensemble, l'élasticité de la réduction de la pauvreté par rapport à la croissance s'est avérée faible : 0,27 contre environ 2 dans les autres régions en développement (FMI, 2011). Ces chiffres suggèrent que le schéma actuel de la croissance est en moyenne loin d'être inclusif puisqu'il ne génère pas suffisamment d'emplois ou de subventions pour la population inactive. Ce phénomène s'explique principalement par le fait que, au cours des 20 dernières années, la courbe de croissance des inégalités a suivi la même trajectoire que celle du PIB dans la moitié des pays, tandis que dans l'autre moitié, le niveau initialement élevé des inégalités a eu pour effet de restreindre l'élasticité de la réduction de la pauvreté par rapport à la croissance (*ibid*). Dans les pays où les inégalités se sont accentuées, la croissance concernait principalement les secteurs pétrolier/minier, immobilier et urbain informels plutôt que l'agriculture, le secteur manufacturier à forte intensité de main-d'œuvre et les services modernes (figure 2.7). Un second facteur entre également en jeu : dans de nombreux pays, les rendements du capital et de la main-d'œuvre qualifiée ont augmenté plus rapidement que les rendements de la main-d'œuvre non qualifiée. Des études de cas du FMI (2011) suggèrent que la croissance n'avait un effet égalisateur que dans les pays ayant connu une amélioration des perspectives d'emploi en milieu rural et dans le secteur manufacturier à forte intensité de main-d'œuvre.

2.7 Évolutions endogènes et politiques à l'échelle nationale

2.7.1 Déclin négligeable de l'indice synthétique de fécondité et stabilité du taux de croissance de la population

Les données de la Division de la population des Nations Unies (2015) indiquent qu'entre 1990-1995 et 2010-2015, l'indice synthétique de fécondité (ISF) n'a baissé que de 6,4 à 4,9 en Afrique de l'Est, de 6,8

FIGURE 2.7 Taux de croissance du PIB réel et du PIB réel par habitant pour une sélection de sous-périodes



Source : FMI (2011).

à 5,8 en Afrique centrale et de 6,4 à 5,5 en Afrique de l’Ouest. Dans le cas le plus extrême, au Niger, cet indice a reculé de 7,7 à 7,6. Enfin, en Afrique australe, il est tombé de 3,5 à 2,5, une évolution conforme à la moyenne des régions les moins développées. Il existe toutefois quelques exemples d’un déclin rapide de l’ISF, notamment au Rwanda et en Éthiopie, où les politiques publiques se sont directement attaquées à cette question (chapitre 14). Le lent déclin de l’ISF ainsi que la proportion élevée de femmes en âge de procréer se sont traduits par le maintien d’une croissance démographique élevée au cours de la période étudiée (tableau 2.11). La forte croissance démographique et les importants taux de dépendance ont eu un impact négatif sur les inégalités qui, comme le démontrent les données empiriques, continuera de se faire sentir au cours des prochaines décennies. Par exemple, Leite, Sanchez et Ruggeri Laderchi (2009) ont conclu que l’augmentation des inégalités urbaines enregistrée en Éthiopie entre 1995 et 2004 était également due au fait que les classes moyennes avaient des chefs de ménages plus jeunes et instruits, vivant seuls ou avec

TABLEAU 2.11 Tendances du taux de croissance démographique dans les principales sous-régions d’Afrique subsaharienne

	1960-1965	1970-1975	1980-1985	1990-1995	2000-2005	2010-2015
Régions les moins développées	2,26	2,39	2,15	1,81	1,43	1,33
Afrique subsaharienne	2,38	2,66	2,81	2,69	2,61	2,65
Afrique de l’Est	2,62	2,86	2,92	2,54	2,74	2,83
Ouganda (le plus élevé)	3,32	2,73	3,11	3,36	3,37	3,33
Afrique centrale	2,29	2,52	2,82	3,33	2,90	2,74
Angola	1,80	2,26	3,42	3,16	3,45	3,09
Afrique australe	2,56	2,67	2,55	2,39	1,41	0,85
Namibie	2,49	2,98	2,53	3,12	1,32	1,87
Afrique de l’Ouest	2,14	2,50	2,75	2,68	2,61	2,73
Niger	2,79	2,78	2,78	3,35	3,64	3,85

Source : Division de la population des Nations Unies

leur partenaire, avec peu ou pas d'enfants. Quant aux données relatives à l'Ouganda, elles indiquent que la forte croissance démographique a retardé le développement économique et était en partie responsable du ralentissement de la réduction de la pauvreté et de l'accroissement des inégalités (Klasen, 2004).

2.7.2 Impact distributif du VIH/sida

En 2011, 80 % des 34 millions de personnes infectées par le VIH dans le monde vivaient en Afrique subsaharienne, où l'on observait une part encore plus élevée de décès connexes. Les taux d'augmentation de la prévalence du VIH/sida entre 1995 et 2011 étaient plus élevés en Afrique de l'Est et en Afrique australe (tableau 2.12). Le VIH/sida accentuait les inégalités ainsi que l'écart de revenu entre zones rurales et urbaines (Cornia et Zagonari, 2007). Selon les estimations, le PIB chutait de 0,2 à 0,3 % par an dans les pays où le VIH était peu prévalent et de 1,3 % par an dans ceux où le taux de prévalence était supérieur à 20 %. Lorsque l'épidémie de VIH est apparue, les taux d'infection étaient plus élevés parmi les classes moyennes urbaines. Cette situation a changé lorsque des campagnes de prévention ont sensibilisé ce groupe, qui a également commencé à accéder à des médicaments antirétroviraux, dont les familles rurales pauvres étaient moins susceptibles de bénéficier. Depuis le milieu des années 2000, la prévalence du VIH a entamé un déclin grâce à une meilleure prévention et à une plus grande disponibilité des traitements antirétroviraux.

TABLEAU 2.12 Prévalence du VIH chez les 15–49 ans dans les pays présentant un taux supérieur à 5 %

	1990	1995	2000	2005	2011
Afrique australe	3,3	14,3	21,1	21,1	19,7
Afrique de l'Ouest	2,4	5,7	5,8	4,6	4,3
Afrique de l'Est	6,1	8,9	8,5	8,0	7,5
Moyenne pour l'Afrique subsaharienne	3,9	9,6	11,8	11,2	10,5

Source : Compilation de l'auteur basée sur les données des Indicateurs du développement dans le monde (WDI).

2.7.3 Chocs technologiques

Selon Kaplinsky (2014), les technologies importées d'Occident promeuvent une croissance favorisant l'exclusion dans la mesure où elles sont intensives en capital, en énergie et en normes. Pourtant, des technologies à faible coût et hautement divisibles sont apparues au cours des 10 dernières années, à l'instar des téléphones portables, de l'Internet et de l'énergie solaire, qui ont favorisé l'intégration au marché de producteurs et de consommateurs jusqu'alors marginalisés. Les nouvelles technologies qui présentent les effets potentiels les plus élevés sur le plan des inégalités sont l'Internet et les téléphones portables, le nombre d'abonnés à ces deux services ayant d'ailleurs augmenté considérablement depuis 1998. Les coûts d'entretien de ces technologies sont faibles et, en milieu rural, les téléphones portables partagés constituent la principale source de communication, qui favorise ainsi une intégration à faible coût des pauvres aux marchés dans les domaines du transport, des services postaux, de l'information et des services bancaires mobiles. Ces technologies influencent de manière favorable les inégalités, car elles se caractérisent par un faible niveau de barrières à l'entrée, d'investissement et de coûts de transaction, et par l'absence d'économies d'échelle. S'il est possible que les plus démunis n'y aient toujours pas accès, les classes moyennes inférieures pour leur part se sont intégrées aux échanges du marché grâce à la diffusion de ces technologies.

TABLEAU 2.13 Résumé des chocs macro-économiques moyens, des changements de politique et de leurs résultats en Afrique subsaharienne

	1982-1990	1991-1997	1998-2002	2003-2010
Changements de politique				
Moyenne des droits d'importation	40,0	19,0	12,2	10,6
Rapport échanges/PIB	66,9	68,3	73,9	79,3
Indice KAOPEN d'ouverture du compte de capital*	-0,91	-0,82	-0,59	-0,56
Indice de libéralisation financière intérieure**	4,5	5,1	6,6	7,4
Régimes de change des pays hors CFA (1=fixe ; 5=chute libre)	1,81	2,77	2,98	2,43
Chocs externes				
Termes de l'échange (marchandises) 2000=100	107,2	100,77	100,57	98,49
Flux d'aide (% du revenu national brut – RNB)	14,9	16,4	11,1	10,0
IDE (% du PIB)	0,91	1,77	3,34	3,86
Résultats macro-économiques				
Équilibre budgétaire/PIB (déficit <0)	-5,1	-3,9	-3,5	-0,7
Recettes de l'État/PIB			21,2	24,8
Taux d'inflation	20,1	165,5	35,0	8,2
Évolution annuelle moyenne du TCER (2005=100) 1/	-20,00	-2,10	-5,13	7,32
Rapport dette publique/PIB	93,1	105,8	105,0	69,2
Solde du compte courant/PIB (dont subventions)	-6,9	-6,5	-2,5	-0,8
Encours de la dette extérieure (% du RNB)	103,4	118,2	107,0	47,9
Réserves en devises en tant que part du PIB	7,0	10,1	12,1	15,9
Performance en matière de développement				
Taux de croissance du PIB*	3,6	2,7	3,7	5,3
Taux de croissance du PIB/habitant	0,7	0,2	1,1	2,8
Rapport investissements/PIB	19,2	20,2	19,9	22,2

Source : Cornia (2012), basé sur : *Ensemble de données sur la liberté économique (version 2011), ** Indicateurs du développement dans le monde (version 2011), ***Données Chinn-Ito pour 2011, http://web.pdx.edu/~ito/Chinn-Ito_website.htm.

Remarques : L'indice Chinn-Ito (KAOPEN) augmente en même temps que l'ouverture commerciale. L'indice de libéralisation financière intérieure est compris entre 0 et 10, où 10 correspond à un degré élevé de libéralisation et 1 ou un indice négatif indiquent une dépréciation réelle.

2.7.4 Incidence de l'évolution des politiques nationales

2.7.4.1 Politiques économiques

Selon Ndulu *et al.* (2008), les problèmes macro-économiques des années 1970, 1980 et du début des années 1990 trouvaient leur source dans les réglementations et les interventions excessives de l'État, la redistribution

inefficace entre les groupes régionaux ethniques, les dépenses publiques insoutenables couvertes par l'emprunt étranger et l'effondrement de l'État. Depuis le milieu des années 1990, de nombreux pays ont adopté des politiques économiques plus judicieuses, dont l'impact a été amplifié par un environnement mondial propice et l'achèvement de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). Le tableau 2.13 résume les grands changements apportés aux politiques et leurs principaux résultats. Les marchés intérieurs ont été considérablement libéralisés. Par exemple, l'Éthiopie a supprimé le système de distribution alimentaire obligatoire par les agriculteurs, assoupli les restrictions relatives au commerce privé des grains, dévalué le birr et libéralisé le marché des changes. L'Ouganda a quant à lui libéralisé la commercialisation ainsi que l'exportation du café et du coton, supprimé les taxes à l'exportation et déprécié le taux de change (Christiansen, Demery et Paternostro, 2003). Les pays d'Afrique subsaharienne ont réduit de trois quarts leurs droits à l'importation, libéralisé en partie leur compte de capital et réformé le secteur financier, tandis que les pays extérieurs à la zone CFA ont commencé à adopter des taux de change flexibles. Ils sont également parvenus à réduire leur déficit budgétaire en accroissant leurs recettes plutôt qu'en réduisant leurs dépenses publiques. Enfin, comme indiqué plus haut, la conclusion de l'initiative PPTE a apporté des changements importants dans la mesure où elle a mis fin à la crise prolongée de la dette, réduit les transferts nets de ressources à l'étranger, ramené la dette étrangère à des niveaux soutenables et permis l'augmentation des dépenses sociales.

Si ces mesures ont permis de renforcer la stabilité macro-économique, leurs impacts sur la structure et les inégalités économiques se sont avérés mitigés dans la mesure où elles ont abouti à la désindustrialisation et à la « reprimarisation » des exportations et de la production. En 2011-2013, les combustibles et les métaux représentaient à eux seuls 64 % des exportations (Banque mondiale, 2014). L'incidence sur les inégalités est multiple : la compétitivité du taux de change effectif réel (jusqu'au début des années 2000) a accru la rentabilité du secteur des biens échangeables à forte intensité de main-d'œuvre, bien que, comme nous l'avons noté, la réduction des droits d'importation ait entraîné un déclin du secteur manufacturier, accentuant par là même les inégalités. Le développement des exportations primaires a permis d'atténuer les entraves à la croissance liées à la balance des paiements, mais aussi de créer uniquement de nouveaux emplois dans le secteur des ressources et, sous l'effet du syndrome hollandais, dans le secteur urbain des biens non échangeables. Une imposition plus élevée des ressources naturelles aurait pu réduire les inégalités en permettant d'augmenter les dépenses publiques consacrées aux transferts sociaux, au capital humain et à l'infrastructure, mais seuls l'Afrique australe et une poignée d'autres pays ont adopté une telle stratégie. Une inflation plus basse, une augmentation du rapport recettes/PIB et une politique budgétaire plus prudente ont, quant à elles, réduit la fréquence des crises budgétaires, dont les effets accentuaient fortement les inégalités. En revanche, la réglementation financière n'est pas parvenue à freiner la fuite à grande échelle des capitaux.

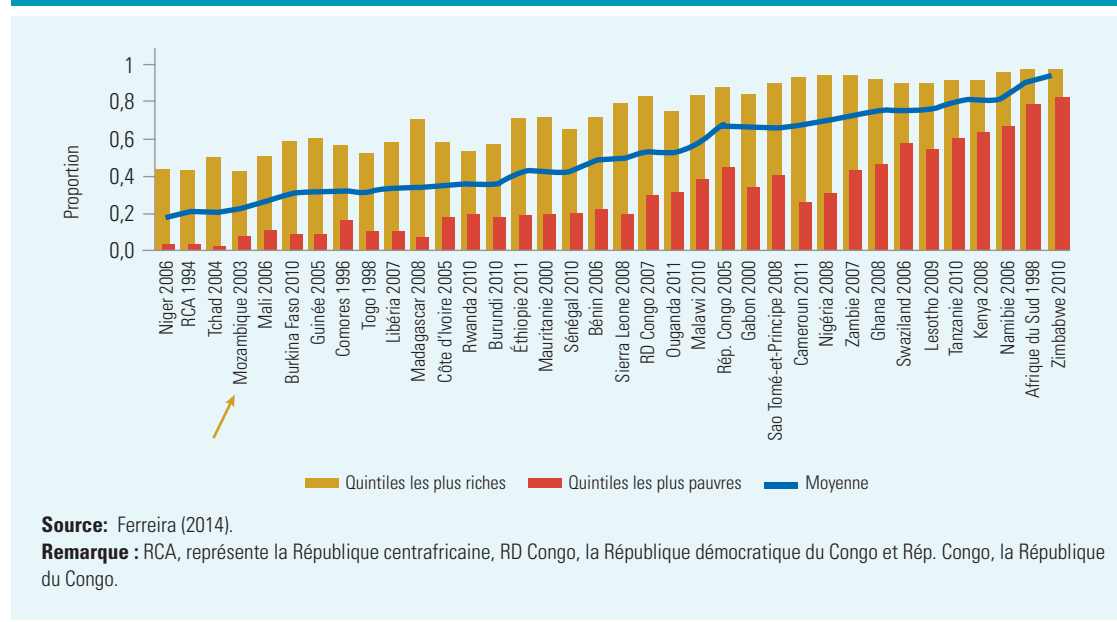
2.7.4.2 Politiques sociales

Entre 1990 et 2010, les dépenses publiques moyennes consacrées à l'éducation ont stagné autour de 4 % du PIB alors que les dépenses consacrées à la santé ont augmenté de 2 % à 2,9 % (WDI, 2014). Les politiques éducatives impulsées par les OMD se sont traduites par des gains notables au niveau de l'enseignement primaire, mais moins visibles au niveau du secondaire. Au Botswana, en Afrique du Sud, au Zimbabwe et au Ghana, le nombre moyen d'années de scolarité a augmenté de 5,4 à 7,7 sur la période 1990-2009, tandis qu'il est passé de 4,5 à 6,2 dans six pays d'Afrique de l'Est. En revanche, dans six pays pauvres et ruraux de cette même région (dont le Rwanda et le Burundi), ce nombre n'est passé que de 2,1 à 3,3. Enfin, dans six pays pauvres d'Afrique de l'Ouest, le nombre moyen d'années de scolarité a seulement augmenté de 1,7 à 3, ce qui met en lumière l'immense déséquilibre dans l'offre de main-d'œuvre qualifiée et non qualifiée. Par exemple, en 2009, au Niger et au Mali, on dénombrait entre 4 et 7 travailleurs ayant atteint un niveau

d'éducation secondaire ou supérieur pour 100 travailleurs sans éducation ou ayant un niveau d'éducation primaire. Au Botswana et en Afrique du Sud, ce ratio s'élevait respectivement à 284 et 193 (voir, Cornia, 2015, tableau 23). De plus, toujours dans les années 2000, un problème connexe venait s'ajouter sous la forme d'une allocation régressive des dépenses publiques. À l'école primaire, le taux d'achèvement de la scolarité chez les enfants des deux derniers quintiles était inférieur de 20 à 40 points à celui des trois quintiles supérieurs (Banque mondiale, 2014), tandis qu'au niveau secondaire, les disparités du taux de scolarisation en fonction des groupes de revenu étaient encore plus importantes (figure 2.9). Ces problèmes étaient particulièrement prononcés dans les pays comptant une importante population rurale, en particulier en Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest.

Alors que le faible niveau de formation de capital humain et sa répartition inégale sont le reflet des investissements limités et mal ciblés dans l'éducation, les faibles taux d'inscription en milieu rural sont dus à la persistance d'un biais urbain. En outre, ces derniers pourraient aussi refléter les décisions rationnelles des ménages pratiquant l'agriculture de subsistance. En l'absence de modernisation des techniques agricoles, il semble en effet peu judicieux d'investir dans l'éducation puisque l'absence d'intrants complémentaires ne permet pas d'accroître la productivité du capital humain. Par conséquent, afin d'élargir l'accès à l'éducation primaire et secondaire en milieu rural, il faut déployer parallèlement de plus grands efforts pour moderniser l'agriculture et accroître le rendement des terres.

FIGURE 2.8 Taux de scolarisation des quintiles les plus pauvres (en rouge) et les plus riches (en maron) des 15-19 ans ayant achevé leur sixième année de scolarité, fin des années 2000



2.8 Conclusions

L'une des principales conclusions du présent chapitre concerne la divergence des tendances des inégalités parmi les 29 pays étudiés entre 1991/1993 et 2011. Plusieurs facteurs expliquent cette divergence (soumise à un test économétrique au chapitre 17), en commençant par le fait que, dans de nombreux pays, la composition de la valeur ajoutée s'est progressivement reportée sur les enclaves minières, les grands domaines

pratiquant des cultures de rente, et les services urbains à forte intensité de capital et de compétences. Moins fréquemment, celle-ci s'est reportée sur l'agriculture à haut rendement et forte intensité de main-d'œuvre, le secteur manufacturier, la construction et les services formels à forte intensité de main-d'œuvre. Cette transition sous-optimale était en partie la conséquence de la modernisation limitée de l'agriculture vivrière, de l'augmentation du cours mondial des produits de base et de mauvais choix politiques entraînant la désindustrialisation, le retour du secteur primaire, la tertiarisation prématurée et l'expansion du secteur informel en milieu urbain, des phénomènes qui ont tous tendance à accentuer les inégalités. En revanche, dans les pays où l'agriculture a été modernisée et intégrée au reste de l'économie par le biais d'infrastructures de transport et de communication, la production alimentaire par habitant et les revenus ruraux se sont accrus tandis que le nombre de travailleurs recrutés par les industries manufacturières à forte intensité de main-d'œuvre a fortement augmenté, ce qui s'est traduit par des effets redistributifs favorables.

La question des terres est devenue plus aiguë, d'autant qu'aucune amélioration n'a eu lieu en ce qui concerne la répartition des terres arables. Alors que les réformes en matière de location des terres ont renforcé la sécurité des cultivateurs, à l'exception de l'Éthiopie, du Rwanda et de quelques autres pays, la répartition des terres ne s'est pas améliorée, tandis que les accaparements de terres et la pression démographique en ont accentué la concentration. Même si ces évolutions ne réduisent pas forcément la production, elles agissent sur les inégalités et, par là même, sur la croissance à long terme. En conséquence, l'écart des revenus ruraux-urbains s'est creusé, en dépit de la libéralisation et de la dévaluation impulsées par les PAS qui, en l'absence d'infrastructures adaptées, n'ont fait qu'amplifier le biais urbain. En outre, le faible niveau d'investissement dans le secteur manufacturier, la lente augmentation du taux de scolarisation en milieu rural et l'« informalisation » du marché du travail sont à l'origine du faible taux d'urbanisation de la plupart des pays de l'Afrique subsaharienne, une tendance qui pose un défi pour la migration interne et internationale (de même que les inégalités) à l'avenir.

Avec la fin de la guerre froide, le nombre de conflits aggravant les inégalités a connu un déclin. Un tiers de la région abrite des États démocratiques, tandis que les régimes autocratiques sont en recul. Toutefois, dans une région qui se distingue par des divisions ethniques profondément ancrées et des niveaux de corruption élevés, il est peu probable que ces évolutions aient entraîné une redistribution non fondée sur les caractéristiques ethniques. Les nouvelles données sont peu nombreuses et semblent mitigées, si bien qu'il reste beaucoup à apprendre dans ce domaine afin d'aider les politologues. Qui plus est, le manque de données sur la répartition interpersonnelle des revenus ne nous permet pas d'évaluer si les biais liés au genre se sont atténués. Les améliorations entraînées par les OMD en matière d'éducation et de santé des femmes et des filles, toutes choses étant égales par ailleurs, ont réduit ce biais, mais les données relatives à la propriété foncière, à l'emploi et à la participation politique semblent indiquer, au contraire, qu'il s'est accentué (voir le chapitre 12 à propos du Malawi).

Les changements à l'échelle mondiale et les politiques nationales ont également orienté l'évolution des inégalités. D'un point de vue théorique, les IDE destinés aux secteurs minier et pétrolier, les transferts de fonds et les exportations ont augmenté les inégalités, même s'ils ont également favorisé la croissance et une certaine réduction de la pauvreté. D'un autre côté, les flux continus d'aide et l'initiative en faveur des PPTE ont eu des conséquences favorables sur les inégalités, la croissance et la pauvreté. Les chocs exogènes ont également influé sur les inégalités. De plus, dans les pays où son incidence était élevée, le VIH/sida a lui aussi eu une incidence sur la croissance et les inégalités. Le léger recul récemment observé de l'épidémie devrait contribuer à réduire les inégalités à l'avenir. Enfin, la diffusion d'ordinateurs et de téléphones mobiles à bas prix a permis une meilleure intégration des producteurs et des consommateurs éloignés aux marchés, et renforcé la position des classes moyennes, mais probablement moins celle des plus pauvres.

Les changements apportés aux politiques nationales ont eu un impact mitigé. La correction des biais politiques du passé a permis de stabiliser les conditions macro-économiques, ce qui a eu des effets positifs. Cependant, le TCER moyen s'est apprécié au cours des 10 dernières années tandis que la libéralisation des échanges n'a pas contribué à préserver le noyau manufacturier établi après l'indépendance. Partout où les subventions en faveur de la modernisation rurale et des infrastructures ont été réduites, les inégalités intersectorielles et intrasectorielles se sont creusées (voir le chapitre 12 à propos du Malawi). Le contraire est également vrai. Les rapports recettes/PIB ont augmenté, mais comme les données relatives à l'incidence fiscale sont insuffisantes, il semble préférable de n'émettre aucun jugement quant à leur progressivité. Malgré une forte augmentation du nombre de programmes de transfert de petite envergure, l'absence de marge budgétaire et l'instauration de protections sociales à tous les niveaux de l'économie ont retardé les redistributions progressives, sauf en Afrique australe, en Éthiopie et dans quelques autres pays. Pourtant, dans les pays ayant bénéficié d'une manne financière grâce aux exportations, il existe dorénavant une marge budgétaire suffisante pour favoriser la redistribution. La tâche principale consiste aujourd'hui à orienter les institutions et les politiques en conséquence.

L'impact considérable des dépenses publiques en faveur de la formation du capital humain sur les inégalités salariales, la mobilité sociale et les inégalités en général est bien connu. Dans l'ensemble, les récentes politiques dans ce domaine ont avant tout cherché à atteindre les cibles de base des OMD. Cependant, elles n'étaient pas suffisamment financées ni ciblées, en particulier dans le domaine de l'enseignement secondaire, d'autant que les données laissent à penser que les inégalités éducatives contribuent à alimenter les inégalités intra-urbaines et rurales-urbaines. Dans les pays abritant une majorité de petits exploitants pratiquant l'agriculture de subsistance, la modernisation insuffisante de l'agriculture a diminué la demande d'enseignement secondaire.

Enfin, à ce jour, l'impact de la croissance démographique toujours élevée sur les inégalités n'a fait l'objet que d'une attention limitée. Dans de nombreux pays, l'ISF n'a connu qu'une légère baisse tandis que la croissance de la population n'a pas ralenti, sauf en Afrique australe. Seuls quelques pays bénéficient aujourd'hui d'un « dividende démographique » ; dans les autres, la pression démographique toujours élevée accentue les inégalités. Il s'agit d'une question de développement cruciale, bien que négligée, à laquelle les politiques publiques doivent s'attaquer résolument si nous voulons éviter que les inégalités ne s'accroissent à l'avenir.

RÉFÉRENCES

- Banque mondiale.** 2014. *Africa's Pulse*. Vol. 10, Washington, D.C., Banque mondiale.
- Boon, P.** 1996. Politics and the effectiveness of foreign aid. *European Economic Review*. 40: 289-329.
- Bourguignon, F.** 2003. The growth elasticity of poverty reduction: explaining heterogeneity across countries and time periods. In T. Eicher et S. Turnovsky, éd., *Inequality and Growth. Theory and Policy Implications*. Cambridge, The MIT Press.
- Bourguignon, F. et M. Sundberg.** 2007. Aid effectiveness: opening the black box. *American Economic Review*. Vol.97. p. 316-321.
- Cheong C.** 2014. Finding the middle ground: land certification in Ethiopia. Johannesburg, Consultancy Africa Intelligence. www.consultancyafrica.com/index.php?option=com_content&view=article&id=1690:finding-the-middle-ground-land-certification-in-ethiopia&catid=92:enviro-africa&Itemid=297
- Chinn, M.D. et H. Ito.** 2008 et 2012. A new measure of financial openness. *Journal of Comparative Policy Analysis* 10(3), 309–322. web.pdx.edu/~ito/Chinn-Ito_website.htm
- Chotikapanich, D., G. Hajargasht, W.E. Griffiths et C. Xia.** 2014. Inequality and poverty in Africa: regional updates and estimation of a panel of income distributions. IARIW 33rd Conference, Rotterdam.
- Christian Aid.** 2014. *Africa Rising? Inequality and the Essential Role of Taxation*. www.christianaid.org.uk/images/Africa-tax-and-inequality-report-Feb2014.pdf
- Christiansen, L. L. Demery et S. Paternostro.** 2003. Reforms, remoteness and risk in Africa: understanding inequality and poverty during the 1990s. *UNU/WIDER Discussion Paper 2003/70*, UNU-WIDER, Helsinki.

- CNUCED (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement)**. 2012. *Trade and Development Report 2012*. Genève.
- Cogneau, D., T. Bossuoy, Ph. De Vreyer, C. Guénard, V. Hiller, P. Leite, S. Masplé-Somps, L. Pasquier-Doumer et C. Torelli**. 2007. *Inégalités et équité en Afrique*. Paris, Agence française de développement.
- Collier P. et A. Hoeffler**. 1998. Greed and grievance in civil war. *Oxford Economic Papers* 50(4), 563-73.
- Cornia, G.A., éd.** 2004. *Inequality, Growth and Poverty in an Era of Liberalisation and Globalisation*. Oxford, Oxford University Press.
- _____. 2014. *Falling Inequality in Latin America: Policy Changes and Lessons* Oxford, Oxford University Press.
- _____. 2015. *Income Inequality Levels, Trends and Determinants in SSA: An Overview of the Main Determinants*. New York, PNUD-RBA.
- Cornia, G.A. et L. Deotti**. 2014. Prix du mil, politique publique et malnutrition des enfants : le cas du Niger en 2005. *Revue d'économie du développement* 22, 5-36.
- Cornia, G.A. et B. Martorano**. 2012. Development policies and income inequality in selected developing countries, 1980-2010. *UNCTAD Discussion Paper 210*. Geneva.
- Cornia G.A. et F. Zagonari**. 2007. The HIV and AIDS impact on the rural and urban economy. In *AIDS, Public Policy and Child Well-being*, pp. 181-208. Cornia, G.A., éd. Florence, UNICEF Innocenti Research Centre.
- Davoodi, H., E. Tiongson et S. Asawanuchit**. 2003. How useful are incidence analyses of public expenditure on education and health? *IMF Working Paper 03/2007*. Washington.
- Deininger, K. et D. Byerlee**. 2011. *Rising Global Interest in Farmland: Can it Yield Sustainable and Equitable Benefits?* Washington, D.C., Banque mondiale.
- Division de la population des Nations Unies**. 2015. *World Population Prospects: the 2015 Revision*. New York.
- Eastwood R. et Lipton M.** 2004. *Rural and urban income and poverty: does convergence between sectors offset divergence within them?* *Inequality, Growth and Poverty in an Era of Liberalisation and Globalisation*, Oxford, Oxford University Press. G.A. Cornia, éd. 2004.
- Elbers, J., P. Lanjouw, J. Mistiaen, B. Ozler et K. Simler**. 2003. Are neighbours equal? Estimating local inequality in three developing countries. Helsinki, *UNU/WIDER Discussion Paper 2003/57*.
- FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture)** (1986). *Africa's Agriculture: the Next 25 Years: Main Report*. Rome.
- Ferreira, F.** 2014. Growth, inequality and poverty reduction in Africa. PowerPoint presentation at the FEEM Conference. World Bank and IZA, Milan, 24 septembre 2014.
- FMI (Fonds monétaire international)**. 2005 et 2013. *Perspectives économiques mondiales pour l'Afrique*. Washington, D.C.
- _____. 2011. *Perspectives économiques mondiales*. Washington, D.C.
- Fosu, A.K.** 2014. Growth, inequality, and poverty in sub-Saharan Africa: recent progress in a global context. *CSAE Working Paper 2014/17*. Oxford, Center for the Study of the African Economies.
- Frankema, E.** 2005. The colonial origins of inequality: exploring the causes and consequences of land distribution. *Discussion Papers 119*, Gottingen, Ibero-America Institute for Economic Research of Georg-August-Universität Göttingen.
- Garcia, M et C.M.T. Moore**. 2012. *The Rise of Cash Transfer Programs in Sub-Saharan Africa*. Washington, D.C., Banque mondiale.
- Gebreselassie, S.** 2006. Land, land policy and smallholder agriculture in Ethiopia: options and scenarios. *Discussion Paper on Future Agricultures 008*.
- Ghai, D. et S. Radwan**. 1983. *Agrarian Poverty and Rural Poverty in Africa*. OIT, Genève.
- Ghebeyehu, Z.H.** 2014. Rural-urban migration and land and rural development policies in Ethiopia. Document présenté lors de l'édition 2014 de la Conférence de la Banque mondiale sur la terre et la pauvreté, Washington, D.C., Banque mondiale, 24-27 mars 2014.
- Grimm, M. C. Wetta et A. Nikiemea**. 2014. Burkina Faso: shipping around the Malthusian trap. Helsinki, *UNU/WIDER Working Paper 2014/124*.
- Gyimah-Brempong K.** 2002. Corruption, economic growth and income inequality in Africa. *Economic of Governance*, 2002, 3 : 183-209.
- Harris, J.R. et M.P. Todaro**. 1970. Migration, unemployment, development: a two-sector analysis. *American Economic Review*, 60 (1) : 126-142.
- Jenkins, C et L. Thomas**. 2004. *The Changing Nature of Inequality in South Africa*. Cornia, éd. 2004. *Inequality, Growth and Poverty in an Era of Liberalisation and Globalisation*, Oxford: Oxford University Press.
- Juselius, K, N., F. Møller et F. Tarp**. 2011. The long-run impact of foreign aid in 36 African countries: Insights from Multivariate Time Series Analysis. Helsinki, *UNU/WIDER Working Paper 2011/51*.
- Kanbur, R. et A. Venables**. 2005. *Spatial Inequality and Development*. Oxford, Oxford University Press.
- Kaplinsky, R.** 2014. Innovation for pro-poor growth: from redistribution with growth to redistribution through growth. In *Towards Human Development: New Approaches to Macroeconomics & Inequality*. G.A. Cornia et F. Stewart, éd. Oxford, Oxford University Press.
- Kelsall, T.** 2013. *Business, Politics, and the State in Africa*. London Zed Books.
- Kimenyi, M.** 2006. Ethnicity, governance and the provision of Public Goods. *Journal of African Economies*, 15(1): 62–99. en, S. 2004. Population

growth, per capita economic growth and poverty reduction in Uganda: a brief summary of theory and evidence. Gottingen University, Mimeo.

Leite, P. A. Sanchez et C. Ruggeri Laderchi. (2009). The Evolution of Urban Inequality in Ethiopia. Mimeo, Banque mondiale et université d'Oxford.

Mazumdar, Dipak et Ata Mazaheri. 2000. Wages and Employment in Africa (version provisoire). *RPED Working Paper 109*. Washington, D.C., Banque mondiale. Disponible à l'adresse : <http://siteresources.worldbank.org/EXTAFRsumaftps/Resources/rped109.pdf>

Menchi Rogai, L. 2011. Democracy and Development in Sub-Saharan Africa: New Trends. Masters' thesis, Université de Florence.

Moyos, S. et P. Yeros. 2007. *Reclaiming the land: the Resurgence of Rural Movements in Africa, Asia and Latin America*. Londres, Zed Books.

Ndikumana, L. 2014. Capital flight and tax havens: impact on investment and growth in Africa. *Revue d'économie du développement*, 2014/2.

Ndulu, B.J., S. O'Connell, R. Bates, P. Collier, et C. Soludo. 2008. *The Political Economy of Economic Growth in Africa, 1960–2000*, Vol. 1. Cambridge, Cambridge University Press.

Niño-Zarazúa, M. A. Barrientos, D. Hulme et S. Hickey. 2012. Social protection in sub-Saharan Africa: Getting the politics right. *World Development* 40(1): 163-170. Janvier 2012. In Nordman, C.J. et F.C. Wolff. 2009. Gender differences in pay in African manufacturing firms, C. J. Nordman and F.C. Wolff. 2009. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00421227>

Norton, R.D. 1987. Agricultural issues in structural adjustment programs. *FAO Economic and Social Development Paper*. Rome.

OIT (Organisation internationale du Travail). 1996. *Le coût de la sécurité sociale, Quatorzième enquête internationale, 1987-89*. Genève.

_____. 2014. Rapport mondial sur la protection sociale 2014-15. Genève.

_____. 1988. The Impact of Development Strategies on the Rural Poor. Second Analysis of Country Experiences in the Implementation of the WACARRD Programme of Action. Rome.

Pinkovskiy M. et Sala-I-Martin, X. 2010. African poverty is falling...much faster than you think! The National Bureau of Economic Research. Washington, D.C. *NBER Working Paper 15775*.

PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement). 2012. *Africa Human Development Report: Toward a Food Secure Future*. New York.

Ratha, D. S. Mohapatra, C. Ozden, S. Plaza, W. Shaw et A. Shimeles. 2011. *Leveraging Migration for Africa. Remittances, Skills, and Investments*. Washington, D.C., Banque mondiale.

Ringler, C., T. Zhu, X. Cai, J. Koo et D. Wang. 2011. IFPRI Policy Briefs 15-20. Washington, D.C. www.cosv.org/download/centrodocumentazione/climate%20change%20impacts%20on%20food%20security.pdf

Sachs, J. D. et A.M. Warner. 1995. Natural Resource Abundance and Economic Growth. *NBER Working Paper*. Washington, D.C., NBER.

Sahn D. E. et D.C. Stifel. 2004. Urban-Rural Inequality in Living Standards in Africa. Research Paper 2004/4. Helsinki, UNU-WIDER.

Sahn D. et S. Younger. 2014. The Incidence of Recent Child Health Improvements. Paper presented at the WIDER Conference on 'Inequality Measurements, Trends, Impacts and Policies', 5-6 September, Helsinki. Disponible à l'adresse : www1.wider.unu.edu/inequalityconf

Stewart, Frances. 2000. Horizontal inequalities as a cause of conflict: A review of CRISE findings. Disponible à l'adresse : www.qeh.ox.ac.uk/pdf/pdf-research/crise-research-findings

_____. 2014. Justice, horizontal inequality, and policy in multi-ethnic societies. In *Towards Human Development: New Approaches to Macroeconomics and Inequality*. G.A. Cornia et F. Stewart, éd. Oxford, Oxford University Press.

Van der Hoeven, R. et W. Van der Geest. 1999. The missing institutions of Africa's adjusted labour markets. *Adjustment, Employment and Missing Labour Market Institutions in Africa*. W. Van der Geest et R. Van der Hoeven, éd. 1999. Londres, James Curry.